

Maroc. Consultations au titre de l'article IV — Rapport des services; Note d'information au public sur la discussion du Conseil d'administration et déclaration des autorités marocaines/de l'administrateur pour le Maroc

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations de 2004 au titre de l'article IV avec le Maroc, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour les consultations de 2004 au titre de l'article IV préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **24 février 2004** avec les représentants du Maroc sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 13 avril 2004 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- une note d'actualisation des informations sur les récents développements.
- une Note d'information au public qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 5 mai 2004**, du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- une déclaration des autorités marocaines/de l'administrateur pour le Maroc.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Questions générales et Annexe/Appendice statistique

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MAROC

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2004 au titre de l'article IV

Préparé par les représentants des services du FMI pour les consultations
de 2004 avec le Maroc

Approuvé par Saleh M. Nsouli et Matthew Fisher

13 avril 2004

- Les entretiens relatifs aux consultations de 2004 au titre de l'article IV se sont tenus à Rabat du 11 au 24 février 2004. La mission du FMI était composée de M^{me} Eken (chef de mission) et de MM. Fanizza, Söderling et Bouhga-Hagbe (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale).
- La mission s'est entretenue avec M. Jettou, Premier ministre, et avec les ministres suivants : MM. Oualalou (finances et privatisation), Mossadeq (affaires économiques), Talbi El Alami (industrie, commerce et télécommunications), Laenser (agriculture), Douiri (tourisme), ainsi qu'avec M. Jouahri, gouverneur de la banque centrale, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants du secteur privé. M. Daïri (administrateur suppléant pour le Maroc) a assisté à la plupart des réunions.
- Au terme des dernières consultations au titre de l'article IV, conclues le 28 avril 2003, les administrateurs ont félicité les autorités marocaines d'avoir maintenu la stabilité macroéconomique, en dépit de conditions météorologiques défavorables et d'une conjoncture internationale difficile. Les administrateurs sont convenus que les résultats en matière de croissance restent insuffisants pour susciter un recul sensible du chômage et de la pauvreté, et que des efforts supplémentaires sont nécessaires sur le front de la politique des finances publiques. Ils ont souligné qu'il importe de maintenir le cap des réformes structurelles, notamment dans les secteurs public et judiciaire, d'améliorer la gestion publique, de créer un climat plus favorable pour les affaires, et de réformer le marché du travail et les secteurs du commerce extérieur et des finances. Les administrateurs estiment dans l'ensemble que, compte tenu de l'intégration commerciale et financière croissante du Maroc, un régime de change plus flexible améliorerait la résistance du Maroc aux chocs extérieurs et ses perspectives de croissance.
- Les autorités ont accru la transparence de leurs politiques. Elles publient les rapports des services du FMI depuis 2001 et ont donné leur accord de principe à la publication par le FMI du rapport des consultations de 2004 au titre de l'article IV.
- Le Maroc a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 en janvier 1993

Table des matières	Page
Résumé Analytique.....	4
I. Principales questions et généralités	6
II. Rapport sur les entretiens.....	10
A. Politique de finances publiques.....	11
B. Réformes structurelles.....	17
C. Politique de change et politique monétaire	22
III. Risques liés aux perspectives extérieures à moyen terme	25
IV. Autres questions.....	27
V. Évaluation par les services du FMI.....	28
Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 1999–2004	31
2. Principaux indicateurs sociaux et démographiques, 1971–2003	32
3. Balance des paiements, 1999–2004	33
4. Scénario à moyen terme, 1999–2009.....	34
5. Finances de l'administration centrale, 2000–04	35
6. Viabilité de la dette du secteur public, 2002–09.....	37
7. Indicateurs de la solidité du secteur financier, 1997–2003.....	38
8. Situation monétaire, 1999–2004	39
9. Balance des paiements, 2002–2009	40
10. Indicateurs de la vulnérabilité des secteurs extérieur et bancaire, 1998–2003	41
11. Viabilité de la dette extérieure, 1999–2009	42
Graphiques	
1. Croissance du PIB.....	6
2. Chiffres de la pauvreté, 1985, 1991 et 1999	7
3. Taux de chômage, 1999–2002	7
4. Déficit budgétaire et produit des privatisations	8
5. Taux de change effectifs nominaux et réels, 1995–2003.....	9
6. Ratio dette/PIB et tests de stress (scénario : pas d'inflexion de la politique.....	14
7. Évolution des finances publiques et projections à moyen terme	15
8. Ratio dette/PIB et tests de stress (scénario d'ajustement).....	16
9. Évolution monétaire.....	23
10. Envois de fonds des travailleurs	27
Encadrés	
1. Système de pensions et retraites	17
2. Mesures de libéralisation du commerce extérieur	18

3. Progrès dans la mise en œuvre des principales recommandations du PESF	20
4. Entreprises publiques	21

Appendices

I. Relations avec le FMI	43
II. Relations financières avec le Groupe de la Banque mondiale	46
III. Questions d'ordre statistique.....	49

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- Ces dernières années, le Maroc est parvenu à la stabilité macroéconomique, marquée par une inflation modérée et une position extérieure solide. La croissance était toutefois insuffisante pour faire reculer le chômage et la pauvreté, qui reste prévalente, surtout dans les zones rurales.
- Les bonnes conditions macroéconomiques ont persisté en 2003, avec un taux d'inflation inférieur à 2 %, un excédent du compte des opérations courantes chiffré à 3 % du PIB, un niveau de réserves officielles couvrant l'encours de la dette publique extérieure à fin 2003, et la baisse persistante du ratio de la dette publique au PIB. La croissance réelle s'est accélérée en 2003, essentiellement sous l'effet d'une récolte de céréales exceptionnelle, mais elle fléchira probablement en 2004 — passant de 5,5 % à 3 % — en raison d'une baisse de production dans l'agriculture.
- L'objectif primordial sera d'atteindre une croissance forte et durable dans le contexte de l'intégration croissante du Maroc à l'économie mondiale. La stratégie des autorités repose sur deux piliers : a) ajustement progressif de la position budgétaire; b) poursuite des réformes structurelles de manière à promouvoir à la fois l'investissement privé et la productivité dans l'ensemble du secteur économique.
- De l'avis des autorités comme des services du FMI, la position budgétaire actuelle n'est pas tenable à moyen terme. Après s'être creusé d'environ un point du PIB en 2003, le déficit budgétaire devrait, d'après les projections, se maintenir à un niveau proche de 5,5 % en 2004. Les importants déficits budgétaires ont été aisément financés grâce au volume substantiel de recettes de privatisation et à l'abondance des liquidités intérieures, qui a écarté le risque d'une poussée à la hausse des taux d'intérêt. Si des mesures ne sont pas prises pour réduire le déficit budgétaire, le ratio de la dette au PIB pourrait atteindre des niveaux insoutenables à moyen terme. La stratégie d'ajustement budgétaire à moyen terme des autorités permettra de ramener progressivement le déficit à 3 % du PIB à l'horizon 2009. Les services du FMI recommandent des mesures de réforme concentrées en début de période de manière à laisser une marge de manœuvre pour absorber les chocs en cours d'ajustement et aider à dissiper les craintes liées à l'éventualité de futures hausses d'impôts et de taux d'intérêt qui feraient obstacle à l'investissement privé.
- Les autorités et les services du FMI considèrent que de vastes réformes structurelles seront nécessaires pour améliorer durablement les résultats économiques. Les autorités ont d'ores et déjà accéléré leurs efforts pour remédier aux problèmes structurels persistants. Les domaines prioritaires sont la libéralisation du commerce extérieur, l'amélioration du climat des affaires et les réformes du système de pensions et retraites et du secteur financier.
- Bien qu'il n'y ait pas lieu de remettre en cause l'alignement du dirham, les services du FMI estiment néanmoins que le passage à un régime de taux de change souple

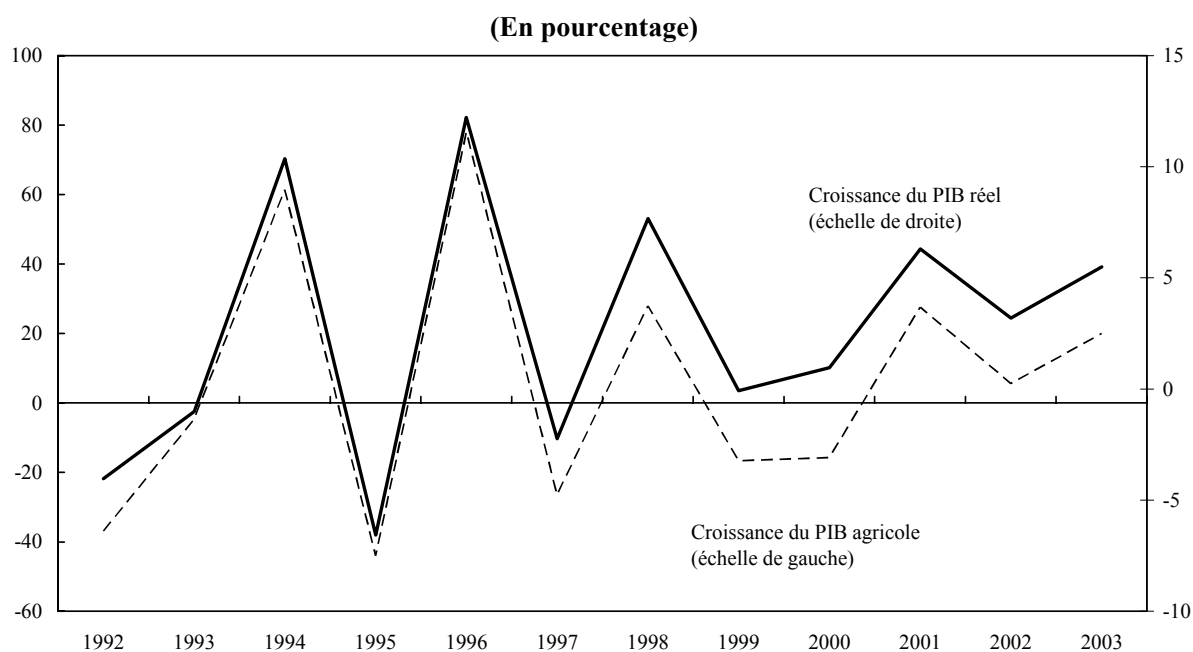
améliorerait la résistance du Maroc aux chocs et soutiendrait mieux les objectifs de croissance des autorités. Un tel changement nécessitera l'établissement d'un cadre de politique monétaire qui procurerait un autre point d'ancrage nominal, une réduction durable du déficit des finances publiques et un redressement continu du système financier. Les autorités ont étudié la question du régime de change le plus apte à étayer leurs objectifs de croissance. Elles ne sont pas encore convaincues des mérites d'un régime souple, mais restent ouvertes à la proposition. Les autorités ont demandé aux services du FMI de préparer une étude sur cette question.

I. PRINCIPALES QUESTIONS ET GÉNÉRALITÉS

1. **Ces dernières années, le Maroc est parvenu à stabiliser les conditions macroéconomiques et financières.** L'inflation s'est maintenue à un faible niveau; le solde du compte des opérations courantes, qui affichait de petits déficits, a enregistré d'importants excédents sous l'effet d'une forte expansion des envois des travailleurs expatriés et d'une demande intérieure modeste; et les réserves extérieures officielles se sont accrues pour atteindre un niveau confortable (tableau 1). Deux grands défis subsistent toutefois :

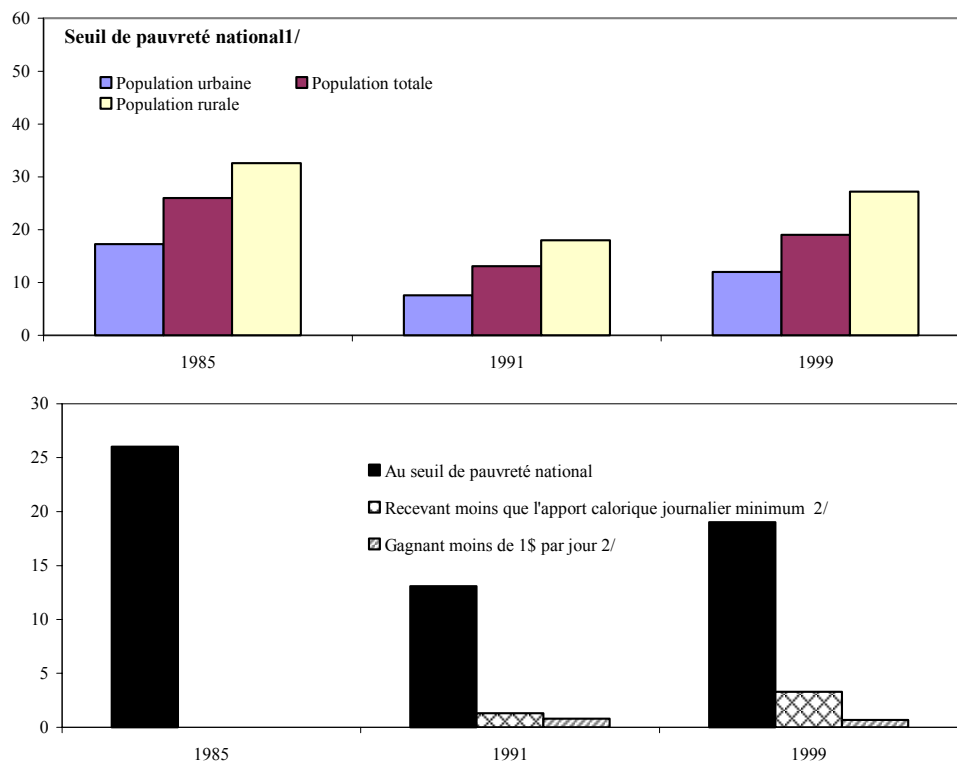
- **Accélérer la croissance et éviter qu'elle ne soit trop tributaire des conditions climatiques.** Un taux de croissance plus élevé et moins instable est nécessaire pour réduire le chômage et la pauvreté, qui reste persistante, surtout dans les zones rurales (graphiques 1, 2 et 3, et tableau 2). À cette fin, de vastes réformes structurelles fondées sur les lois du marché s'imposent.

Graphique 1. Croissance du PIB, 1992–2003



Source : autorités marocaines et estimations des services du FMI..

Graphique 2. Maroc : chiffres de la pauvreté, 1985, 1991 and 1999
(En pourcentage de la population)

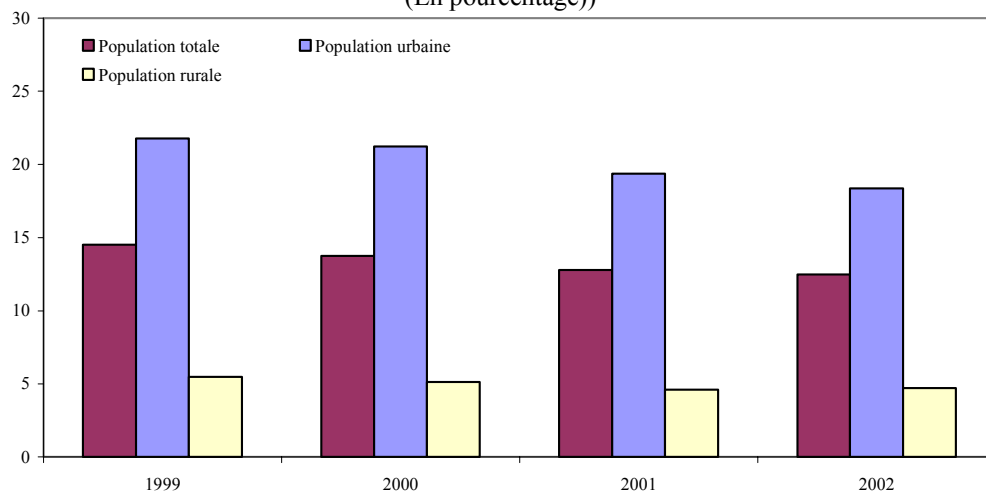


Source : autorités marocaines, "Tableau de board social", 2003.

1/ 350\$ EU par mois par ménage en 1999.

2/ Données non disponibles pour 1985.

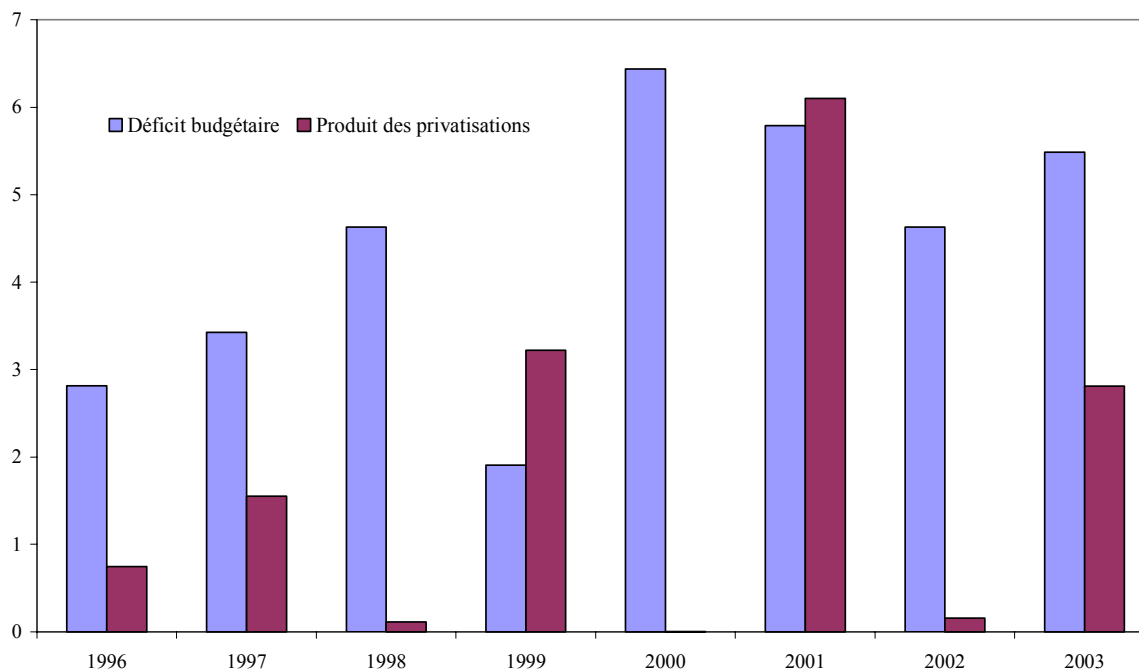
Graphique 3. Taux de chômage, 1999–2002
(En pourcentage)



Source: autorités marocaines

- **Progresser sur la voie de la consolidation des finances publiques.** Les déficits budgétaires sont importants et, bien qu'il s'infléchisse, le ratio de la dette publique au PIB reste élevé (graphique 4)¹. L'objectif de croissance soutenue et durable exigera que les réformes budgétaires placent les finances publiques sur une trajectoire viable qui permettra de redéployer les ressources intérieures vers l'activité privée tout en éliminant le risque de hausses futures des impôts et des taux d'intérêt.

Graphique 4. Déficit budgétaire et produit des privatisations
(En pourcentage du PIB)



Sources : autorités marocaines et estimations des services du FMI

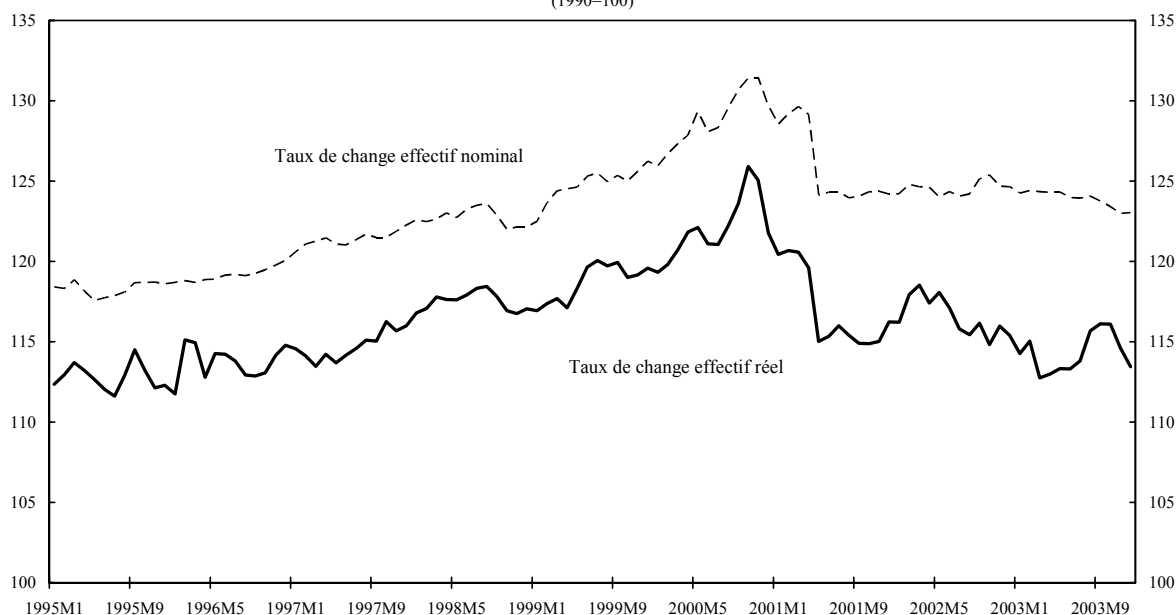
2. **Depuis quelques années, l'exercice de la surveillance du FMI fait ressortir l'importance qui s'attache à la recherche de solutions énergiques aux problèmes liés à la croissance et aux finances publiques** en vue d'améliorer les résultats économiques d'ensemble du Maroc et de réduire le chômage et la pauvreté. Les conseils des services du FMI ont été notamment axés sur les actions suivantes : a) accélérer les réformes structurelles; b) résoudre le problème de l'appréciation du taux de change réel qui s'est produite au début des années 90 et a freiné la croissance; c) replacer la politique de finances publiques sur une trajectoire viable grâce à une réforme exhaustive de la fonction publique et du système d'imposition.

¹ Le déficit annuel moyen de l'administration centrale s'est creusé, passant de 3,6 % du PB en 1996-99 à 5,5 % du PIB entre 2000 et 2003.

3. **Le programme de réformes structurelles des autorités s'est considérablement accéléré à partir de 2002**, au terme du processus d'ouverture politique et de transition démocratique qui a abouti à la tenue des secondes élections générales et à la constitution d'un nouveau gouvernement. D'importants progrès ont été accomplis : a) adoption d'un nouveau code du travail, au terme de débats qui se sont déroulés sur plus de vingt ans; b) redressement du secteur financier sur la base des recommandations du PESF; c) poursuite du processus de libéralisation du commerce extérieur; d) privatisation réussie des entreprises publiques, combinée à des efforts d'amélioration des résultats financiers des entreprises restant sous contrôle de l'État. En outre, des mesures ont été prises pour combattre la pauvreté et améliorer les conditions sociales. Parmi celles-ci, il convient de mentionner la création d'une infrastructure devant stimuler le développement rural, la construction de logements à des prix abordables pour les ménages à faible revenu, et la promulgation du code de la famille qui donne davantage de droits aux femmes.

4. **L'appréciation en termes effectifs réels du dirham s'est inversée depuis 2001**. La dévaluation nominale du dirham en avril 2001 rectifiait en partie l'appréciation réelle constatée depuis le début des années 90 (graphique 5). Depuis la dévaluation, la monnaie a continué de se déprécier en termes effectifs réels, en partie sous l'effet du niveau d'inflation comparativement plus faible au Maroc que dans les pays partenaires commerciaux, et aussi en raison de la dépréciation supplémentaire du dirham en termes nominaux.

Graphique 5. Maroc : taux de change effectifs nominaux et réels, 1995–2003
(1990=100)



Source : Fonds monétaire international Systèmes des avis d'information

5. **S'inspirant des conseils du FMI, les autorités ont commencé à procéder à la consolidation des finances publiques en 2002** en réduisant le déficit budgétaire de plus de un point du PIB, pour le ramener à 4,7 % PIB. Cette réduction rend compte essentiellement des économies réalisées sur la masse salariale et de la diminution des dépenses d'investissement du Fonds Hassan II². Or, pour diverses raisons citées plus loin, le déficit budgétaire s'est creusé à 5,5 % en 2003, annulant ainsi le résultat dégagé l'année précédente. La consolidation des finances publiques reste donc une question primordiale.

6. **Les conditions macroéconomiques sont restées très favorables en 2003.** Avec un taux d'inflation inférieur à 2 %, un excédent du compte des opérations courantes chiffré à 3 % du PIB, un niveau de réserves extérieures représentant 10 mois d'importations et dépassant l'encours de la dette publique extérieure, la position macroéconomique du Maroc reste solide à court terme (tableau 3). Cette évolution a affecté positivement l'opinion des marchés vis-à-vis de l'économie marocaine, comme en témoigne le succès rencontré en juillet 2003 par l'émission d'euro-obligations d'une valeur de 400 millions d'euros (assorties d'une marge de 215 points de base par rapport aux valeurs-repères européennes), la contraction des marges dont la dette souveraine du Maroc est assortie sur les marchés secondaires et la révision récente, par une agence de notation du risque, des perspectives pour le Maroc, qui sont passées de stables à positives³.

II. RAPPORT SUR LES ENTRETIENS

7. Compte tenu de cette évolution récente et des perspectives macroéconomiques favorables pour 2004, les entretiens de politique économique se sont focalisés sur la définition d'une stratégie de grande envergure destinée à améliorer la croissance à moyen terme. Les entretiens ont pris pour base un scénario à moyen terme développé conjointement par les autorités et les services du FMI (tableau 4).

8. **Il est primordial pour le Maroc d'atteindre une croissance forte et durable.** Les autorités et les services du FMI sont convenus que, pour avoir un impact réel sur la pauvreté et le chômage, la croissance doit atteindre des taux bien supérieurs à 5 % sur une période prolongée. En 2003, l'économie marocaine a affiché un taux de croissance dynamique de 5,5 % grâce à une récolte de céréales exceptionnelle. Bien que le taux de croissance dégagé dans le secteur non agricole ait été de 3,8 %, la croissance globale du PIB réel chutera probablement à 3 % en 2004 en raison d'une baisse de production dans l'agriculture. Ainsi, pour soutenir l'objectif de croissance globale souhaité à moyen terme, le secteur non agricole devra-t-il progresser plus rapidement et passer d'une tendance actuelle de 3 % environ à près

² Le Fonds Hassan II est un fonds spécial qui sert à financer des investissements essentiellement dans les infrastructures et les secteurs sociaux. Le Fonds Hassan II peut être financé jusqu'à concurrence de 50 % par les recettes de privatisations. Pour un examen plus approfondi, se reporter à la section consacrée à la politique de finances publiques.

³ Les obligations marocaines restent classées dans la catégorie dite «spéculative» (*noninvestment grade*).

de 6 %. Un tel résultat dans les secteurs non agricoles aiderait aussi à rendre la croissance marocaine moins imprévisible à moyen terme. Pour ce faire, l'investissement et la productivité totale des facteurs doivent notablement s'accroître. L'évolution constatée récemment est encourageante. Une reprise de l'activité privée semble se faire jour, tirée par l'investissement dans le secteur du bâtiment et des résultats d'exportations positifs dans les secteurs manufacturiers non traditionnels.

9. **L'objectif d'accélération de la croissance sera poursuivi dans le contexte de l'intégration croissante du Maroc à l'économie mondiale.** Les autorités reconnaissent que la poursuite de la libéralisation du commerce extérieur et l'ouverture progressive des opérations en capital auront des effets bénéfiques pour l'intégration de l'économie marocaine. Elles sont conscientes aussi du fait qu'une telle intégration l'exposera davantage aux chocs extérieurs. Cette nouvelle conjoncture sera source de nouveaux enjeux pour la politique macroéconomique.

10. **Pour concrétiser les objectifs de croissance, la stratégie des autorités repose sur deux piliers :** a) l'ajustement progressif de la situation des finances publiques, qui se traduira non seulement par un regain de confiance du secteur privé, mais aussi par une croissance de l'épargne intérieure qui permettra de financer les nouveaux besoins d'investissement tout en préservant la stabilité de la position extérieure globale; b) la poursuite des réformes structurelles propres à promouvoir à la fois l'investissement privé et la productivité totale des facteurs. De l'avis des services du FMI, ces mesures devront à terme être complétées par des modifications du cadre de la politique monétaire et de la politique de change.

11. **La position extérieure du Maroc devrait rester ferme en 2004**, avec un niveau de réserves extérieures projeté à l'équivalent d'environ 10 mois d'importations et un excédent courant chiffré à 2,3 % du PIB. L'inflation devrait se maintenir au taux modéré de 2 %.

A. POLITIQUE DE FINANCES PUBLIQUES

12. **D'après les estimations, le déficit budgétaire pour 2003 s'est creusé à 5,5 % du PIB** (tableau 5). Cette détérioration est due aux augmentations de salaires et aux promotions du personnel enseignant, à la hausse des dépenses de sécurité au lendemain des attentats de Casablanca en mai 2003, et à une mobilisation de recettes moins active dans le contexte de la libéralisation du commerce extérieur et de l'abaissement des droits de douane sur certaines importations. Toutefois, sous l'effet de très bonnes recettes de privatisation et de taux d'intérêt sur la dette publique inférieurs à la croissance du PIB, le ratio dette/PIB s'est infléchi pour passer de 71,5 % en 2002 à 68,2 % en 2003⁴.

⁴ Les fonds déposés au Trésor par les entreprises publiques et la Poste ont également fourni une source de financement importante qui a contribué à réduire le ratio de la dette publique au PIB (voir l'encadré 1 du document SM/03/119, 7/4/03).

13. **Les autorités considèrent que les chiffres du déficit budgétaire calculés par les services du FMI surestiment le déséquilibre du fait qu'ils englobent dans les dépenses globales les dépenses du fonds spécial d'investissement — Fonds Hassan II (0,4 % du PIB en 2003).** Les dépenses de ce fonds sont financées par tirages sur les fonds déposés à la banque centrale. De ce fait, l'augmentation du déficit découlant des dépenses du Fonds Hassan II affecte la position d'endettement nette du gouvernement mais pas sa position brute. De l'avis des services du FMI, deux raisons principales militent en faveur de l'intégration continue des opérations de ce fonds à celles de l'administration centrale. Les dépenses d'investissement du Fonds Hassan II affectent directement la demande intérieure; de plus, il est établi que les dépenses effectuées par ce fonds viennent en partie se substituer aux dépenses d'investissement de l'administration centrale, nonobstant la modification de son statut juridique⁵. Les autorités et les services du FMI conviennent que les travaux liés au module de RONC pour les finances publiques devant débiter prochainement pourraient être très utiles sur ce plan, dans le contexte des recommandations formulées pour accroître la transparence budgétaire.

14. **Pour 2004, le déficit budgétaire est projeté à 5,4 % du PIB, soit un niveau plus ou moins inchangé par rapport à 2003⁶.** Sur la base d'un déficit de cet ordre et des recettes de privatisation escomptées, le ratio de la dette publique au PIB serait ramené de 68,2 % à 67,6 % du PIB⁷. Bien que les perspectives budgétaires pour 2004 ne fassent pas état d'un inversement de la dégradation constatée en 2003, les autorités ont noté que, exclusion faite des dépenses du Fonds Hassan II, le déficit serait ramené de 5,1 % en 2003 à 4,6 % du PIB en 2004. Elles ont mentionné par ailleurs qu'un certain nombre de mesures coûteuses à court terme pour le budget amélioreront la capacité du gouvernement de comprimer les dépenses sur le moyen terme. Ces mesures, dont le coût représente environ 1 % du PIB, sont les suivantes : a) mise en place d'un programme de départs à la retraite anticipée; b) impact d'une longue série de négociations salariales, qui ont abouti en avril 2003 et ne devraient pas être reprises dans l'avenir proche; c) coût d'un relèvement des taux de cotisations au régime de pensions et retraites de la fonction publique.

15. **Les services du FMI ont pris note des risques qui s'attachent aux perspectives budgétaires.** Les économies inscrites au budget au titre de la réforme du système de subventions alimentaires risquent de ne pas se concrétiser du fait que les autorités n'ont pas

⁵ Cherchant à accélérer les décaissements du Fonds Hassan II, le Parlement lui a attribué un statut juridique analogue à celui d'une entreprise publique en 2002. Avant 2002, les opérations du Fonds Hassan II étaient intégrées à celles de l'administration centrale.

⁶ Pour 2004, les projections du déficit budgétaire sont inférieures à la cible retenue dans la loi de finances 2004 (6,8 % du PIB). La différence tient à : a) une révision en hausse des chiffres de recettes budgétaires, qui avaient été estimés avec prudence; b) des chiffres de dépenses du Fonds Hassan II moins élevés que prévu initialement.

⁷ Compte non tenu des dépôts du Fonds Hassan à la banque centrale, le ratio de la dette publique au PIB passerait de 65,3 % à 64,2 % du PIB.

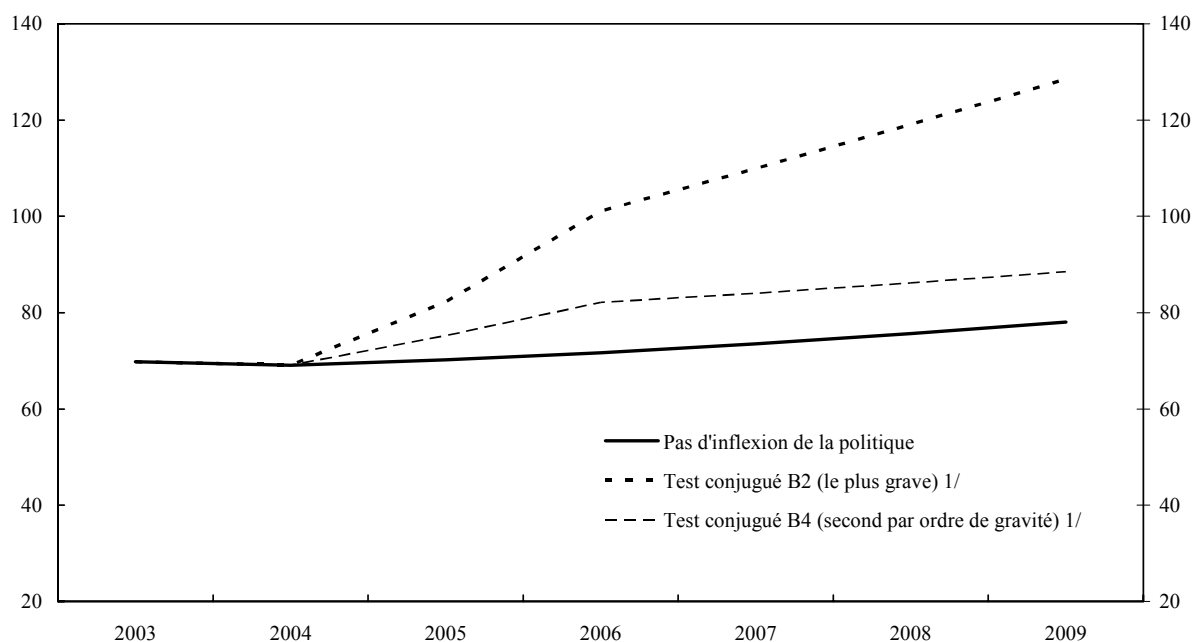
encore décidé des moyens à mettre en place pour la réforme⁸. Les recettes de privatisation attendues (2,7 % du PIB) pourraient ne pas se matérialiser non plus et compliquer le financement du déficit, risquant même d'accroître le ratio dette publique/PIB⁹. À cet égard, les services du FMI ont insisté sur l'importance que revêtent la mise en œuvre en temps opportun des mesures prévues au budget, l'accélération du recouvrement des impôts et le contrôle rigoureux des dépenses afin de maintenir le déficit pour 2004 à un niveau inférieur à celui de 2003 et de renforcer la crédibilité des objectifs de consolidation à moyen terme des autorités. En outre, les répercussions budgétaires éventuelles du séisme de février dernier ne sont pas encore connues.

16. Les autorités comme les services du FMI partagent la conviction que la position budgétaire actuelle n'est pas viable sur le moyen terme. En 2001-2003, les importants déficits ont été financés en partie grâce au volume substantiel de recettes de privatisation. L'abondance de la liquidité intérieure a par ailleurs permis d'éviter que les vastes besoins de financement intérieur de l'État ne poussent les **taux d'intérêt à la hausse**. Or, les recettes de privatisation ne peuvent se perpétuer indéfiniment et les conditions de liquidité sont appelées à évoluer à mesure que la reprise en cours se confirmera et que la demande d'investissement s'accroîtra. Avec un scénario n'envisageant pas de changement des politiques économiques, le déficit budgétaire se creuse à 7 % du PIB à l'horizon 2009 et le ratio dette/PIB atteint environ 80 % du PIB, avec un chiffre plus élevé encore en cas de chocs adverses (graphique 6).

⁸ Des subventions de prix à la consommation sont en vigueur pour la farine et le sucre sous forme d'une combinaison de protections tarifaires et de contributions budgétaires (dont le montant représentait 1,1 % du PIB en 2003).

⁹ Les autorités comptent désengager 16 % supplémentaires des parts que l'État détient dans Maroc Telecom, ce qui portera la participation privée à plus de 50 %. La Banque centrale populaire et quelques petites sociétés devraient également être privatisées en 2004.

Graphique 6. Ratio dette/PIB et tests de stress (scénario : pas d'inflexion de la politique)
(En pourcentage)



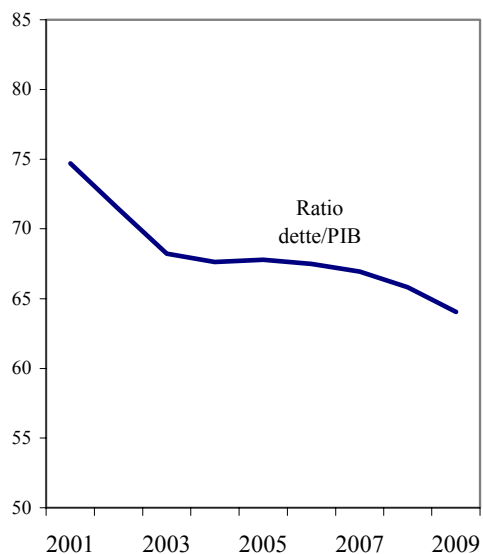
Source: estimations des services du FMI

1/ Les tests conjugués sont définis au tableau 6 (Viabilité de la dette du secteur public).

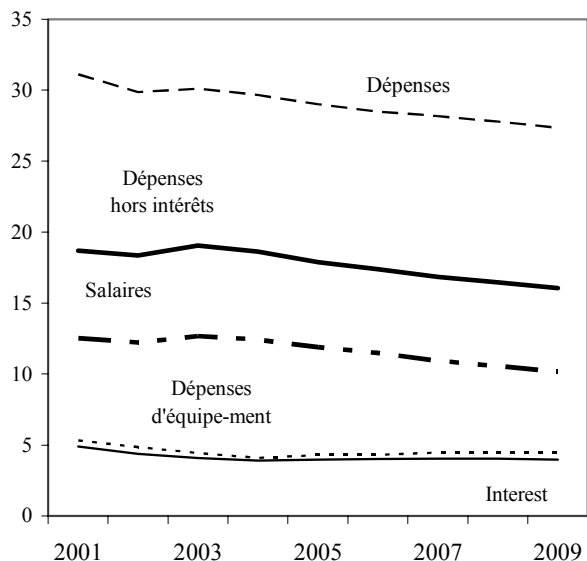
17. **La stratégie budgétaire à moyen terme des autorités ramènera progressivement le déficit (dépenses du Fonds Hassan II incluses) aux alentours de 3 % du PIB d'ici à 2009**, signifiant que le ratio dette/PIB diminuera à 64 % (graphique 7). Côté recettes, des mesures exhaustives de réforme des impôts et de renforcement de l'administration fiscale garantiront que les nouveaux montants recouverts au titre de la TVA compensent les pertes résultant de la poursuite du programme de libéralisation des échanges. Les autorités prévoient de préciser leur stratégie de réforme fiscale avec l'aide d'une mission d'assistance technique du Département des finances publiques en mai 2004. Côté dépenses, la réforme du secteur public (engagée avec le concours de la Banque mondiale) comprimera la masse salariale d'environ deux points du PIB à l'horizon 2009. L'augmentation des dépenses en faveur des systèmes de protection sociale annulera partiellement les économies résultant de l'élimination envisagée du programme de subventions alimentaires.

Graphique 7. Évolution des finances publiques et projections à moyen terme
(En pourcentage du PIB)

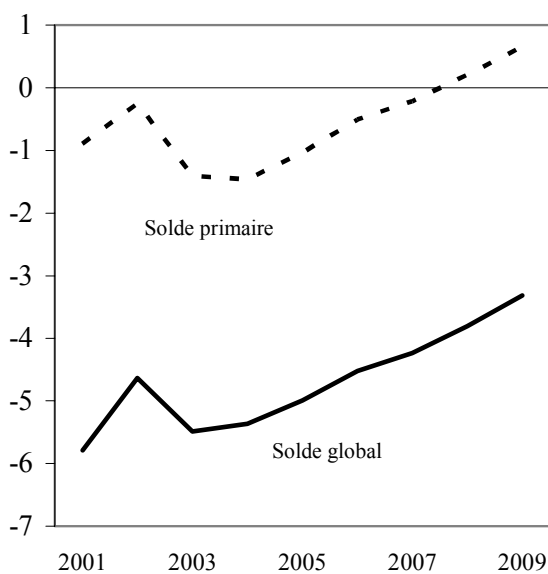
Le scénario à moyen terme visera à réduire le ratio dette/PIB...



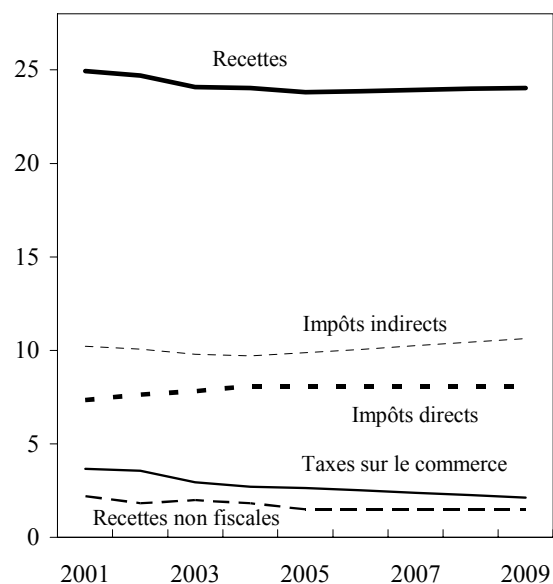
Les dépenses courantes seront réduites à moyen terme grâce à la réforme de la fonction publique et à la limitation des dépenses hors intérêts...



Le solde budgétaire s'améliorera à moyen terme...

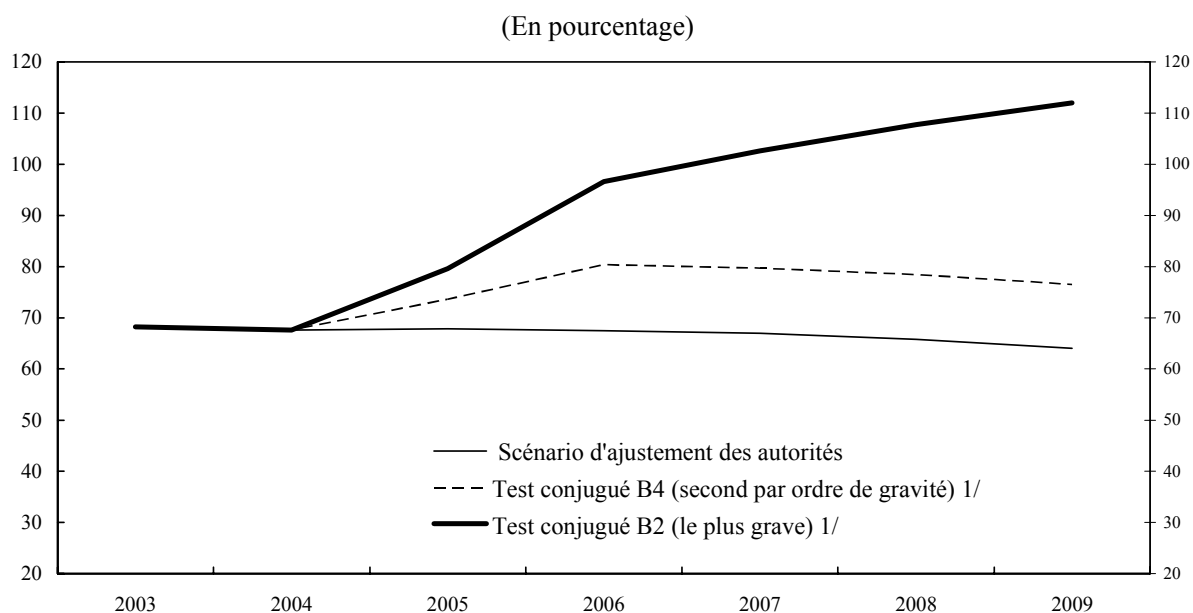


La réforme fiscale, de la TVA en particulier, aidera à stabiliser les recettes, affectées par la baisse des taxes à l'importation du fait de la libéralisation du commerce...



18. **Les services du FMI ont recommandé la mise en place d'une stratégie de consolidation budgétaire concentrée en début de période.** Une réduction significative et précoce du déficit sera indispensable pour accroître la crédibilité de l'effort d'ajustement et dissiper les craintes liées à de futures hausses d'impôts et de taux d'intérêt qui feraient obstacle à l'investissement privé. Une telle stratégie garantira aussi la réalisation des objectifs budgétaires à moyen terme en cas de chocs adverses en cours d'ajustement, étant donné que le budget n'est guère apte à absorber de tels chocs vu la part substantielle que représentent les salaires et les paiements d'intérêts dans le budget. Il serait également souhaitable d'envisager une réduction un peu plus ambitieuse du ratio de la dette au PIB à moyen terme. L'analyse de référence de la viabilité de la dette établie par les services du FMI montre que ce ratio pourrait même dépasser 100 % d'ici à 2006 si l'on table sur des hypothèses très pessimistes de croissance réelle du PIB (graphique 8 et tableau 6)¹⁰. Cette dynamique de la dette ne tient pas compte non plus des engagements conditionnels résultant soit de la restructuration des institutions financières d'État en difficulté, soit du déséquilibre des positions actuarielles des caisses de retraite (encadré 1).

Graphique 8. Ratio dette/PIB et tests de stress (scénario d'ajustement)



Source: estimations des services du FMI

1/ Les tests conjugués sont définis au tableau 6 (Viabilité de la dette du secteur public).

¹⁰ Pour une étude plus approfondie, voir «Assessing the Sustainability of Public Debt in Morocco» (à paraître).

Encadré 1. Maroc – Système de pensions et retraites

- **Le système de pensions et retraites marocain est composé de multiple régimes, dont deux sont les plus importants** : la Caisse marocaine de retraite (CMR) gère deux caisses d'État distinctes, l'une pour la fonction publique, l'autre pour l'armée; et le régime de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) couvre les employés du secteur privé.
- **Le régime de la fonction publique de la CMR affiche un excédent mais des analyses actuarielles indiquent qu'elle pourrait se trouver en déficit à l'horizon 2010**. Ses réserves actuelles, qui représentent 9 % du PIB, pourraient couvrir trois années supplémentaires de prestations. En 2003, le gouvernement a décidé de relever les taux de cotisations (des employeurs et des salariés) à raison de 3 points de pourcentage sur la période 2004-2006, pour les porter à 10 % et améliorer la position financière de la caisse. Sans cette augmentation, le régime serait en déficit en 2007.
- **Le régime militaire de la CMR est en déficit malgré le relèvement de 7 à 14 % du taux de contribution de l'État en 2002**. En chiffres annuels, le déficit de ce régime représentait 0,2 % du PIB en 2003. La caisse ne dispose pas de réserves et a emprunté auprès de la caisse civile pour combler son déficit. L'encours des obligations du régime militaire à l'égard de la caisse civile est estimé à environ 1 % du PIB.
- **La CNSS affiche un excédent mais des analyses actuarielles indiquent qu'elle pourrait aussi se trouver en déficit à l'horizon 2010**. Ses réserves actuelles, qui représentaient 4 % du PIB en 2003, pourraient couvrir 2,3 années supplémentaires de prestations.
- **Des réformes paramétriques seront nécessaires pour assainir les caisses de retraite à moyen terme**. Les autorités en sont conscientes et ont d'ores et déjà engagé des projets de scénarios de réforme. La Banque mondiale est censée apporter son concours pour ce faire.

B. RÉFORMES STRUCTURELLES

19. **Les autorités et les services du FMI partagent l'avis selon lequel de vastes réformes structurelles seront indispensable pour améliorer durablement les résultats économiques**. Les autorités se sont déclarées résolues à poursuivre leurs efforts à cet égard pour promouvoir l'activité privée et stimuler la productivité économique. Outre les réformes budgétaires mentionnées plus haut, les entretiens ont porté spécialement sur les domaines suivants :

- **Libéralisation du commerce extérieur**. Le Maroc a réalisé des progrès tant sur le front bilatéral que multilatéral (encadré 2)¹¹. En ce qui concerne les actions futures dans ce domaine, les services du FMI ont formulé les recommandations suivantes :

¹¹ Pour une étude plus approfondie, voir « Impact of the Barcelona Process on Morocco's Trade » (à paraître).

a) réduire la dispersion et le niveau moyen des droits de douane¹²; b) étendre le programme de libéralisation à l'échelle régionale et veiller à ce que les autres accords de libre-échange bilatéraux alignent au minimum les droits de douane sur ceux prescrits par l'accord d'association avec l'Union européenne (AAEU) afin d'éviter une prolifération des barèmes qui accentue la complexité du régime d'échanges commerciaux. L'intégration commerciale régionale (y compris entre pays du Maghreb) aidera aussi à attirer les investissements directs étrangers.

Encadré 2. Maroc – Mesures de libéralisation du commerce extérieur

- **Un nouvel accord de libre-échange a été signé avec les États-Unis en mars 2004.** En vertu de cet accord, qui doit encore être ratifié par le Congrès des États-Unis, plus de 95 % des lignes tarifaires industrielles seront immédiatement exonérées de droits, et l'élimination des droits subsistants sera échelonnée sur neuf ans. L'accord prévoit des engagements généraux pour l'ouverture des marchés de services. La plupart des droits ordinaires sur les produits agricoles seront supprimés progressivement sur 15 ans et un système de contingents tarifaires sera maintenu pour les produits politiquement sensibles tels que le blé. L'accord contient une clause préférentielle qui empêche les pays autres que les États-Unis d'obtenir de meilleures conditions d'accès pour leurs produits agricoles sur le marché marocain.
- **Conformément à l'Accord d'association avec l'UE, les échanges de biens industriels qui ne sont pas produits au Maroc sont exempts de droits de douane depuis 2003.** Les autorités marocaines ont commencé à abaisser les droits sur les biens industriels dont le Maroc est également producteur. La suppression des droits sur ces catégories d'échanges est prévue pour 2012. Les contingents tarifaires des produits agricoles ont été augmentés. Les autorités ont entamé des négociations avec l'UE sur la libéralisation des échanges dans le secteur des services.
- **Le Maroc, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie ont signé un accord en février 2004 visant la création d'une zone de libre-échange euro-Méditerranée à l'horizon 2010.** Cet accord prévoit le démantèlement des barrières tarifaires en deux ans pour les biens industriels et en cinq ans pour les produits agricoles.
- **En outre, les autorités ont abaissé à 10 % le taux des droits multilatéraux sur les biens librement échangés avec l'UE.** Près de 6.500 lignes tarifaires, sur un total de 17.000 environ, ont été affectées et les taux moyens des droits ont diminué de 4 points de pourcentage.

- **Réforme du secteur financier.** Les autorités ont bien progressé dans l'application des recommandations du PESF (encadré 3). Lors des entretiens, les services du FMI ont recommandé que les autres recommandations du PESF soient rapidement mises en oeuvre, notamment pour remédier à la vulnérabilité des banques publiques spécialisées en situation précaire — Crédit immobilier et hôtelier (CIH) et Caisse

¹² Le taux moyen des droits ordinaires est de 26 %. Il existe huit barèmes multilatéraux qui s'échelonnent de zéro à 50 % pour les produits non agricoles.

nationale de crédit agricole (CNCA) — et des institutions financières non bancaires (caisses de retraite et compagnies d'assurances), de même que pour renforcer les systèmes d'audit, de comptabilité et de paiements. Les services du FMI ont souligné en outre que le CIH et la CNCA devraient être tenues de se conformer dès que possible aux règles prudentielles. En réponse aux questions posées par les services du FMI concernant les causes de la hausse notable du ratio de prêts non productifs dans le système (tableau 7), les autorités ont mentionné que Bank Al-Maghrib applique désormais des règles de classification plus strictes qui ont gonflé le montant recensé de ce type de prêts¹³. Elles ont par ailleurs indiqué que la baisse des ratios de fonds propres en 2003 reflète à la fois l'augmentation des prêts bancaires et les annulations de prêts de deux banques spécialisées — la Banque nationale pour le développement économique (BNDE) et la CNCA. Le système bancaire commercial est en bonne santé.

¹³ Avant 2003, seules les fractions impayées des remboursements de principal étaient jugées non productives. En vertu de la nouvelle réglementation, les banques classent parmi les prêts non productifs le montant global de l'encours d'un crédit dont un remboursement arrivé à échéance n'a pas été réglé.

Encadré 3. Maroc – Progrès dans la mise en œuvre des principales recommandations du PESF

- **Adoption par le Cabinet en 2003 d'une nouvelle législation pour la banque centrale et les banques commerciales.** Ces lois doivent définir le cadre légal permettant de renforcer le secteur financier et de clarifier le dispositif institutionnel pour la conduite de la politique monétaire. Le parlement est censé approuver cette législation au cours du premier semestre de 2004.
- **Restructuration de deux banques sous contrôle d'État en difficulté – le Crédit immobilier et hôtelier (CIH) et la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA).** Le Parlement a approuvé en décembre 2003 une loi attribuant à la CNCA le statut de société. Cette loi établit une distinction entre les opérations commerciales de cette banque et celles qui sont influencées par les politiques des autorités en faveur de l'agriculture. Les autorités envisagent de nouvelles options de restructuration pour la CIH. La date à laquelle ces deux banques seront tenues d'observer les règles prudentielles de BAM a été ramenée de janvier 2007 à janvier 2006.
- **Examen des procédures applicables aux banques en difficulté.** La nouvelle législation bancaire établit des procédures nouvelles et clairement définies pour les banques en situation précaire. La loi stipule à quel moment Bank Al-Maghrib peut nommer une nouvelle direction chargée d'assainir la position financière de la banque et définit clairement les pouvoirs qu'elle détiendra vis-à-vis du conseil d'administration de l'institution financière.
- **Redéfinition du rôle des institutions financières restant sous le contrôle de l'État afin de limiter les possibilités de conflits d'intérêt.** Les opérations de la Caisse de dépôt et gestion (CDG) seront effectuées uniquement sur une base commerciale. Le contrôle financier interne de la CDG a également été renforcé.
- **Renforcement de la supervision bancaire.** La nouvelle législation bancaire attribue à la banque centrale des pouvoirs étendus pour réaliser des inspections sur place. Les règles de BAM concernant la constitution de provisions et les différents niveaux de risque ont été révisées. La législation bancaire envisage l'établissement d'une commission chargée de coordonner la supervision des différentes activités financières (opérations bancaires, assurances et marchés de capitaux).
- **Un certain nombre de projets de lois conformes aux recommandations du PESF ont été approuvés par le Parlement.** Ces lois portent sur les domaines suivants : a) marché boursier; b) organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM); c) offres publiques sur le marché boursier; d) établissement d'une commission chargée de rédiger un code de conduite pour les marchés d'actions et d'obligations; e) établissement du Dépositaire central; f) réglementation des opérations de pensions.

- **Affirmer le rôle du secteur privé.** Un climat des affaires plus propice est une condition indispensable pour stimuler l'activité privée. À cet égard, les services du FMI ont souligné qu'il est important d'engager une action pour réformer le système judiciaire, accroître la responsabilisation en matière de gestion publique et simplifier les procédures administratives. S'il entre en application rapidement, le code du travail récemment approuvé pourrait aussi favoriser l'entreprise privée du fait qu'il réduira les incertitudes liées aux relations du travail et simplifiera les procédures de licenciement. En outre, le programme de privatisation, dont la mise en œuvre est en cours, prévoit, comme indiqué précédemment, la cession en 2004 d'une part additionnelle des actions que le gouvernement marocain détient dans la société Maroc Telecom.
- **Réforme des entreprises publiques.** Les autorités ont renforcé le contrôle financier des entreprises publiques et officialisé les relations entre le gouvernement et ces entreprises en établissant des relations contractuelles qui pourraient aider à accroître leur productivité et la transparence de leur gestion. Les autorités et les services du FMI conviennent que ces efforts doivent se poursuivre afin d'aboutir à terme à la privatisation des entreprises commerciales encore sous contrôle d'État (encadré 4).

Encadré 4. Maroc – Entreprises publiques

- **Il existe 688 entreprises et organismes publics** au Maroc, dont les deux tiers ont des finalités commerciales, le reste étant constitué d'organes administratifs. Le chiffre d'affaire de dix de ces entreprises compte pour 85 % du total.
- En 2002, leur **chiffre d'affaires** total s'est élevé à 98 milliards de dirhams, avec une valeur ajoutée représentant 12 % du PIB, des **investissements** comptant pour 24 % du total et un nombre total de 175.000 **employés** (4 % de l'emploi total).
- Le total de leurs **bénéfices** a été légèrement négatif en 2002, par suite de la passation par pertes et profits des régimes de pensions et retraites non capitalisés de la société de chemins de fer et du monopole du tabac (désormais privatisés), qui ont été transférés à des organismes extérieurs. Compte non tenu de ces opérations, le total des bénéfices nets des entreprises publiques s'élevait à 8,6 milliards de dirhams.
- La dette des entreprises publiques compte pour environ un tiers de la **dette extérieure** publique ou garantie par l'État.
- **En 2002, l'investissement des entreprises publiques a été concentré sur :**
 - ▶ les services publics, avec de grands projets comprenant l'électrification des zones rurales et l'assainissement des eaux;
 - ▶ l'infrastructure et les transports, sous l'effet de l'expansion du réseau autoroutier;
 - ▶ l'agriculture, notamment pour les projets de gestion des ressources hydrographiques;
 - ▶ les télécommunications.

- **Réforme des pensions et retraites.** La hausse récente des taux de cotisations (patronales et des salariés) améliorera les perspectives du régime de la fonction publique de la Caisse marocaine de retraite. Les régimes de retraite des secteurs public et privé pourraient néanmoins se trouver en déficit d'ici à 2010 et leur viabilité actuarielle n'est pas assurée. Par conséquent, les services du FMI et les autorités partagent la conviction qu'il est impératif de formuler (en collaboration avec la Banque mondiale) une stratégie de réforme exhaustive dans ce domaine.
- **Lutte contre la pauvreté.** La stratégie globale envisagée par les autorités pour combattre la pauvreté — qui est généralisée dans les zones rurales — encourage un redéploiement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers des secteurs à plus forte productivité, avec une amélioration concomitante de la productivité dans le secteur agricole même. Cette hausse de productivité devrait être induite par l'utilisation plus efficiente des terres, la promotion de la mécanisation, la réforme du système de subventions alimentaires et la valorisation du capital humain dans l'agriculture. L'infrastructure rurale et l'accès au crédit sont en cours d'aménagement, ce qui devrait contribuer à promouvoir le développement des industries et des services dans les zones rurales. Par ailleurs, les autorités comptent mettre en place un système de santé offrant une couverture universelle dont les modalités sont en cours d'élaboration.

C. Politique de change et politique monétaire

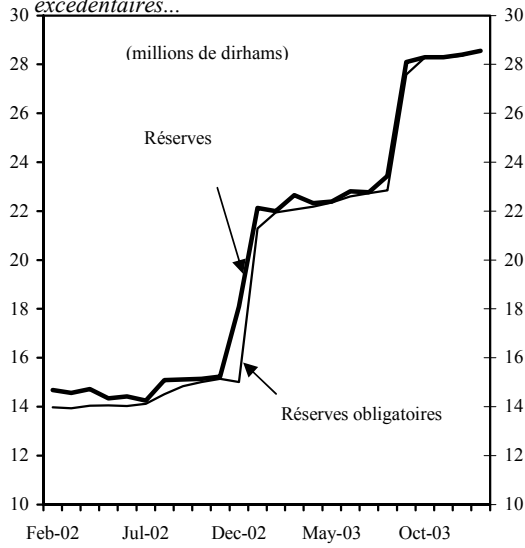
20. **Le rattachement du dirham à un panier de monnaies a bien servi le Maroc en contribuant à la stabilité macroéconomique et à la maîtrise de l'inflation.** L'évolution récente sur les marchés des changes a aussi été favorable aux exportations du Maroc vers l'UE, son premier partenaire commercial, du fait que l'importante dépréciation du dollar par rapport à l'euro a entraîné une légère dépréciation nominale du dirham vis-à-vis de l'euro¹⁴. Les résultats des exportations marocaines en 2003 ont été favorables en dépit de la stagnation de la demande dans l'Union européenne et de certains facteurs de l'offre qui ont ralenti l'expansion des exportations¹⁵. La mission et les autorités sont donc d'avis que rien n'indique qu'il y ait désalignement du taux de change actuel.

¹⁴ C'est l'euro qui a le coefficient le plus élevé dans le panier de monnaies auquel est rattaché le dirham. Par conséquent, la compétitivité du Maroc peut avoir souffert par rapport aux pays dont la monnaie est rattachée au dollar.

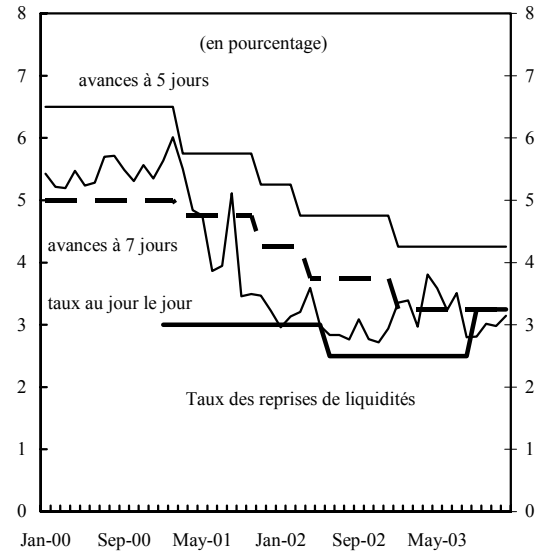
¹⁵ Ces facteurs comprennent la chute des exportations de produits de la pêche en raison d'une interdiction de pêche temporaire, de l'interruption de la production dans la principale raffinerie de pétrole marocaine suite à un incendie, et d'une mauvaise récolte de tomates.

Graphique 9. Évolution monétaire

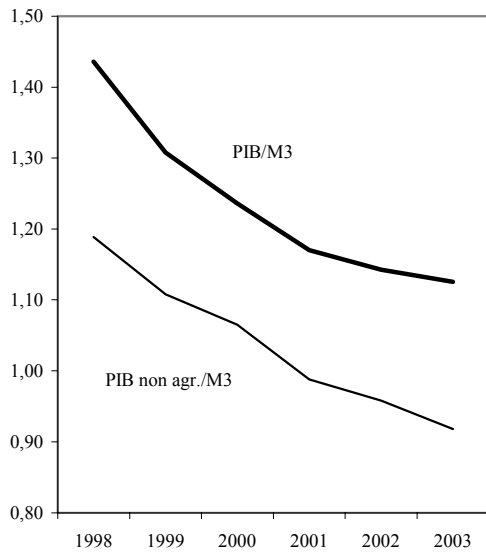
Les coefficients de réserves obligatoires ont été relevés, vu le niveau des réserves excédentaires...



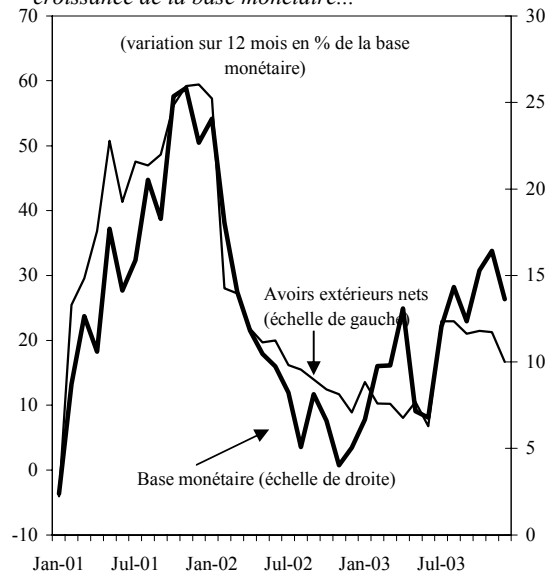
BAM a abaissé ses taux directeurs, en raison de l'abondance des liquidités ...



La vitesse de circulation est en baisse et a été stable...



La parité étant fixe, les flux de devises tirent la croissance de la base monétaire...



Sources : autorités marocaines et estimations des services du FMI

21. **En 2003, les conditions du marché monétaire ont été caractérisées par l'abondance de la liquidité dans le système bancaire**, en raison d'abord d'un important excédent de la balance des paiements résultant des envois de travailleurs expatriés et des entrées de capitaux qui ont suivi la privatisation du monopole du tabac. Bank Al-Maghrib (BAM) a résorbé la liquidité excédentaire par des adjudications de dépôts à terme et en relevant le coefficient de réserves obligatoires, ce qui a limité la pression à la baisse sur les taux d'intérêt du marché monétaire (graphique 9)¹⁶. Le crédit à l'économie, hors celui qui était lié à la privatisation du monopole du tabac, s'est modérément accru.

22. **Les conditions du marché monétaire seront probablement encore marquées par l'abondance des liquidités en 2004**, sous l'effet persistant des envois des travailleurs expatriés et de l'impact des nouvelles recettes de privatisation sur les besoins de financement de l'État. BAM devra donc résorber la liquidité excédentaire du système bancaire. Les perspectives concernant le budget et la balance des paiements laissent prévoir une légère dégradation de la position de l'État auprès du secteur bancaire et une nouvelle augmentation des avoirs extérieurs nets. Combinée à une expansion du crédit à l'économie généralement modelée sur l'activité économique non agricole, la croissance de la masse monétaire au sens large progressera de 8,3 % (table 8). L'inflation est projetée à 2 %.

23. **De l'avis des services du FMI, l'intégration croissante de l'économie marocaine aux circuits internationaux appelle à réexaminer le régime de change actuel.** Le passage à un régime de change souple serait mieux apte à soutenir l'objectif de croissance du Maroc du fait qu'il aiderait à réorienter les ressources vers les exportations et à minimiser les risques d'une intégration économique et financière croissante. Plus spécifiquement, les services du FMI ont fait valoir qu'un régime de change souple aurait les avantages suivants : a) aider à neutraliser les répercussions à court terme de la baisse des tarifs extérieurs, étant donné que les gains de productivité escomptés de la libéralisation du commerce et des réformes structurelles en général ne se matérialiseront qu'à moyen terme; b) faciliter l'adaptation aux chocs défavorables qui peuvent frapper l'économie, car, sans cela, c'est au niveau des prix et de l'activité économique intérieurs que l'ajustement se fera le plus sentir; c) éviter que les investisseurs étrangers ne comptent indûment sur une garantie implicite de taux de change. Les services du FMI ont par conséquent encouragé les autorités à préparer le terrain pour la sortie ordonnée du régime actuel à moyen terme. Pour ce faire, les actions de politique économique devront viser les objectifs suivants : a) établir un nouveau cadre monétaire qui procurera un point d'ancrage nominal permettant de remplacer le taux de change; b) réaliser des avancées notables en matière de consolidation budgétaire afin de limiter les possibilités de pressions excessives sur le taux de change; c) renforcer le secteur financier en menant à bien la mise en œuvre des recommandations du PESF, ce qui permettra à la fois de réduire les vulnérabilités dans le contexte d'une intégration financière croissante et d'améliorer le

¹⁶ BAM formule un programme monétaire en début d'exercice en coordination avec le Ministère des finances. Toutefois, avec le régime de rattachement actuel, les agrégats monétaires ont été largement déterminés par la demande.

mécanisme de transmission de la politique monétaire; d) développer les marchés de dérivés financiers pour permettre la couverture à terme du risque de change.

24. **Les autorités ont indiqué qu'elles avaient étudié la question du régime de change le mieux adapté pour soutenir leurs objectifs de croissance.** Elles ne sont pas encore tout à fait convaincues des mérites d'un régime de flexibilité du taux de change, mais restent ouvertes à la proposition. Les autorités considèrent que leurs objectifs de croissance à moyen terme sont réalisables quel que soit le régime de change, à condition que les réformes structurelles et la consolidation budgétaire continuent d'aller de l'avant. Elles pensent aussi que, dans le contexte d'une balance des paiements excédentaire, l'adoption d'un régime de change flexible pourrait entraîner des pressions à l'appréciation nominale du dirham, avec des répercussions défavorables sur la compétitivité et la croissance. Elles craignent par ailleurs qu'un tel régime n'engendre une instabilité excessive du taux de change étant donné que le Maroc reste vulnérable aux chocs exogènes. Les autorités ont par conséquent demandé aux services du FMI de préparer un document décrivant les modalités d'une stratégie de sortie qui aurait les meilleures chances d'appuyer leurs objectifs de croissance, et qui répondrait dans le même temps aux préoccupations exprimées plus haut de manière à minimiser les risques associés à un tel changement. Les services du FMI ont reconnu que ces questions devraient être approfondies, et ils sont convenus de préparer un document qui pourrait servir de base à de futurs entretiens sur le régime de change.

25. **Un nouveau cadre de politique monétaire assorti de cibles intermédiaires et opérationnelles clairement définies devra être mis en place pour veiller à contenir l'inflation après le changement de point d'ancrage.** Dans le cadre du dispositif actuel, l'évolution des conditions monétaires a un caractère essentiellement interne et a un effet limité sur l'inflation. Avec un régime de taux de change flexible, les conditions monétaires auraient davantage d'impact sur l'inflation puisque celle-ci ne serait plus retenue par l'ancrage du taux de change. Ainsi, de l'avis des services du FMI, il convient d'adapter le cadre de la politique monétaire aux nouvelles circonstances, tout en faisant mieux comprendre le lien entre la monnaie et les prix. BAM estime qu'elle dispose déjà de la gamme d'instruments et des capacités institutionnelles nécessaires pour la conduite d'une politique monétaire dynamique. La banque centrale a indiqué que, indépendamment du passage éventuel à un régime de taux de change souple, elle a d'ores et déjà commencé à réexaminer ses instruments et ses modalités opérationnelles, avec l'assistance technique du Département des systèmes monétaires et financiers, compte tenu de l'indépendance accrue et des pouvoirs dont elle disposera lorsque la nouvelle loi sera promulguée.

III. RISQUES LIÉS AUX PERSPECTIVES EXTÉRIEURES À MOYEN TERME

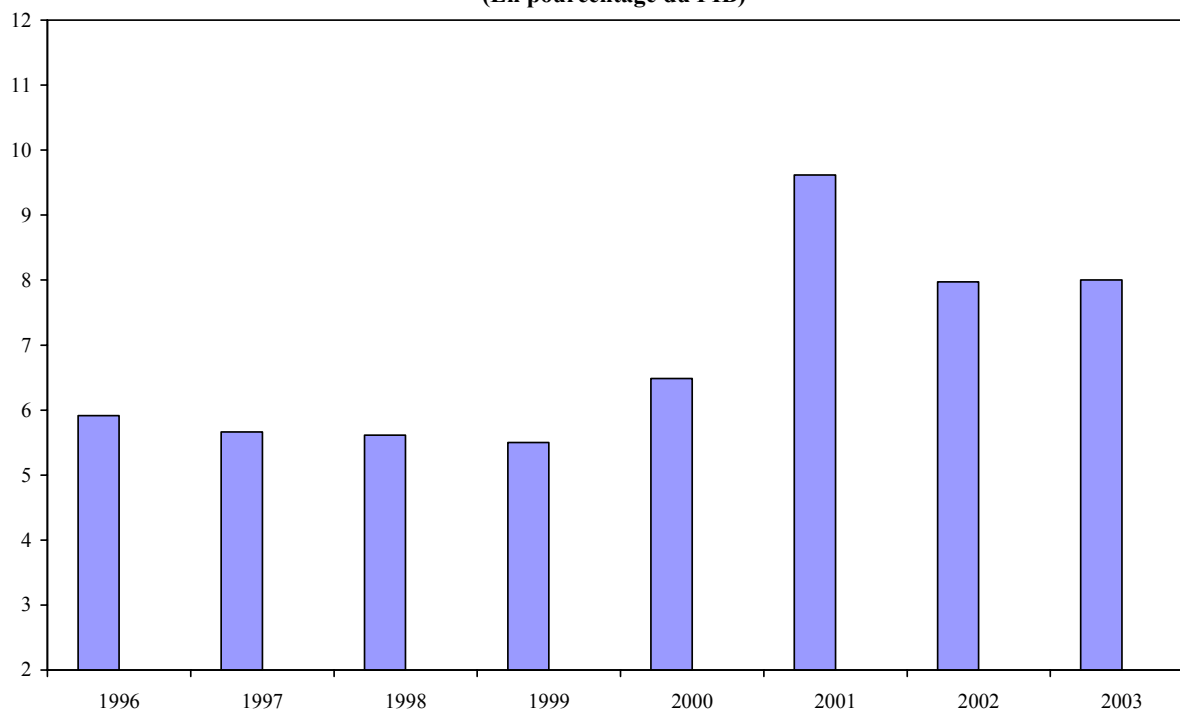
26. **Les risques associés à la position extérieure à moyen terme du Maroc sont limités.** D'après le scénario mis au point par les autorités, l'excédent du solde courant diminuera progressivement à mesure que la relance de la demande intérieure d'importations aura pour effet d'annuler largement l'augmentation des recettes d'exportations (tableau 9). Le niveau des réserves extérieures restera élevé à l'équivalent de neuf mois d'importations. Le scénario à moyen terme avance prudemment l'hypothèse que la contre-valeur en dollars des envois de fonds des travailleurs expatriés, qui représentent le principal facteur

d'instabilité, n'augmentera pas de manière significative (graphique 10)¹⁷. L'expiration de l'Accord multifibres en 2005 affectera vraisemblablement les exportations de textiles du Maroc, mais les efforts engagés pour restructurer le secteur et diversifier les exportations sont censés atténuer cet impact. Le secteur du tourisme a fait preuve d'une grande résistance face aux incertitudes sécuritaires actuelles, comme le montrent les résultats en dépit des attentats de Casablanca. Les réformes engagées actuellement par les autorités, tels que la libéralisation du secteur des transports aériens, les mesures de développement du tourisme dans des régions vitales et l'amélioration des services touristiques pourraient régénérer davantage ce secteur. Les recettes du tourisme devraient donc régulièrement s'accroître sur le moyen terme.

27. **Les vulnérabilités liées à la dette extérieure sont relativement faibles** (tableaux 10 et 11). La dette extérieure du Maroc est en recul et se situait à un niveau proche de 33 % du PIB à fin 2003. Dans le scénario à moyen terme établi avec les autorités, la dette extérieure diminue progressivement pour se chiffrer à 22 % du PIB à l'horizon 2009, les paiements du service de la dette étant réduits de moitié pour représenter 7 % des exportations de biens et de services et des envois de fonds des travailleurs à la fin de 2009. Les autorités entendent continuer de maîtriser les emprunts extérieurs et rembourser la dette subsistante fort coûteuse.

¹⁷ Pour une étude plus approfondie, voir «On the Long-Term Determinants of Workers' Remittances in Morocco» (à paraître).

**Graphique 10. Envois de fonds des travailleurs
(En pourcentage du PIB)**



Source : autorités marocaines

IV. AUTRES QUESTIONS

28. **Le Maroc progresse dans l'amélioration de la qualité et de la diffusion des données statistiques.** Les autorités ont récemment commencé à diffuser leur position extérieure globale (PEG). Bien que la base de données marocaine soit suffisante pour permettre l'exercice de la surveillance, il y a néanmoins lieu d'apporter des améliorations dans certains domaines, comme l'a mentionné la mission RONC. Ces domaines sont notamment le formulaire type de déclaration des réserves internationales et les opérations des administrations publiques. Le Maroc est tout à fait en mesure d'observer les critères de la NSDD puisqu'il répond déjà aux normes prescrites en matière de périodicité et que, avec de légers ajustements, il pourrait aussi observer les spécifications liées aux délais de diffusion.

29. **Au lendemain des attentats de Casablanca, une législation de lutte contre le terrorisme a été approuvée en mai 2003.** Les autorités ont indiqué que ce texte couvre aussi le financement du terrorisme. Un projet de loi sur le blanchiment des capitaux est en préparation par une commission interministérielle. La banque centrale a publié des textes réglementaires sur le blanchiment des capitaux qui sont conformes aux normes internationales.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

30. **Les efforts de réforme structurelle du Maroc ont pris de l'élan à partir de 2002 et la conjoncture macroéconomique reste forte.** La croissance a redémarré en 2003 essentiellement sous l'effet d'une relance dans l'agriculture, mais l'activité privée semble également en voie de reprise, tirée par l'investissement. L'inflation s'est maintenue à un faible niveau; le compte des opérations courantes est resté excédentaire et les réserves de change se sont encore accrues. Les résultats budgétaires ont néanmoins été décevants et le déficit s'est creusé. La dette publique fléchit néanmoins sous l'effet des recettes de privatisation.

31. **Pour les autorités marocaines, l'objectif primordial sera d'atteindre des niveaux de croissance vigoureux et soutenables pour réduire la pauvreté et le chômage.** Ces objectifs seront poursuivis dans le contexte de l'intégration croissante du Maroc à l'économie mondiale, qui va modifier l'environnement économique et financier. Pour tirer le meilleur parti des possibilités offertes par cette nouvelle conjoncture tout en minimisant les risques connexes, les politiques macroéconomiques devront étayer les réformes structurelles, dont la mise en œuvre devra être accélérée en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité de l'économie marocaine, notamment avec la promotion de l'activité privée.

32. **La consolidation budgétaire est une composante essentielle de la stratégie de forte croissance à moyen terme.** Les autorités en sont tout à fait conscientes et elles comptent ramener progressivement le déficit à 3 % du PIB d'ici à 2009. L'étalement des mesures sur plusieurs années semble certes approprié, mais il n'en faut pas moins insister sur une mise en œuvre précoce afin de laisser une marge de manœuvre permettant d'absorber les chocs adverses en cours de programme. En outre, des progrès tangibles et rapides sur le front de la consolidation budgétaire et de la réduction de la dette contribueraient à dissiper les craintes quant à l'éventualité de hausses des impôts et des taux d'intérêt et à stimuler l'investissement privé fort nécessaire. Une telle démarche pourrait aussi appuyer une réduction un peu plus ambitieuse du ratio de la dette au PIB à moyen terme, qui est recommandée par les services du FMI. À cet égard, il est instamment demandé aux autorités de maintenir le déficit budgétaire pour 2004 à un niveau inférieur à celui de 2003 en veillant à adopter en temps opportun les mesures qui sous-tendent les projections budgétaires de 2004, ainsi qu'en accélérant le recouvrement des impôts et en maîtrisant les dépenses.

33. **Une réduction durable du déficit budgétaire nécessitera des réformes tant côté recettes que côté dépenses.** Les privatisations ne doivent pas retarder les réformes. Des réformes visant à élargir la base d'imposition, à simplifier le système et à renforcer l'administration fiscale seront requises si l'on veut au minimum compenser la baisse des recettes douanières induite par le programme de libéralisation des échanges. Pour ce faire, les services du FMI constatent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de préparer un plan d'action avec le concours du Département des finances publiques, et ils encouragent les autorités à mettre ce plan en application dans les meilleurs délais. Côté dépenses, une réforme de la fonction publique (avec l'aide de la Banque mondiale) et une refonte du programme de subventions alimentaires s'imposent pour réaliser des réductions durables. La

réforme du programme de subventions alimentaires devrait être source d'économies, encore que ces économies doivent être amputées pour consolider le système de protection sociale.

34. **Le rattachement du dirham à un panier de monnaies a été propice à l'économie marocaine.** Le faible niveau d'inflation, combiné à la dépréciation nominale du dirham, s'est traduit par une légère dépréciation de la monnaie en termes effectifs réels et le taux de change actuel ne paraît pas désaligné. Or, sur le moyen terme, un régime de change souple améliorerait la résistance du Maroc aux chocs et ses perspectives de croissance dans le contexte d'une **intégration commerciale et financière croissante**. D'autre part, l'adoption d'une politique de change souple devrait précéder toute mesure importante de libéralisation du compte de capital afin d'éviter le risque de garanties implicites du taux de change. Les services du FMI notent avec intérêt que les autorités comptent explorer les possibilités d'un régime de change souple.

35. **Le passage à un régime de change souple nécessitera la mise en place d'un cadre de politique monétaire procurant un point d'ancrage nominal en remplacement du taux de change, ainsi qu'une réduction durable du déficit des finances publiques et un redressement continu du système financier.** Pour qu'un tel cadre de politique monétaire puisse fonctionner efficacement, les instruments de politique monétaire dont dispose BAM devront être perfectionnés et il faudra développer les marchés monétaires et de change.

36. **Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités entendent soutenir le rythme des réformes structurelles, qui a été accéléré récemment.** D'importants progrès ont certes été réalisés dans les domaines structurels, mais un regain d'efforts reste nécessaire pour accroître la productivité et encourager l'activité privée, de même que pour faciliter l'intégration du Maroc aux circuits internationaux.

37. **Dans le secteur financier, les autorités sont encouragées à activer l'application des recommandations du PESF.** La promulgation prochaine de la nouvelle législation applicable à la banque centrale et aux institutions de crédit devrait permettre de poursuivre la modernisation du système financier et du cadre de politique monétaire. Le redressement des institutions publiques spécialisées est encouragé, mais il est impératif que ces dernières observent les règles prudentielles dès que possible. Par ailleurs, le projet de loi sur le blanchiment de capitaux devrait être finalisé en temps opportun.

38. **Les efforts que le Maroc a entrepris pour libéraliser le commerce extérieur aux niveaux bilatéral et multilatéral sont louables.** Le régime de commerce extérieur n'en reste pas moins restrictif et complexe. Les services du FMI encouragent par conséquent les autorités à poursuivre leurs travaux dans ce sens afin d'éviter une prolifération des tarifs douaniers qui accentuent encore la complexité du régime commercial. La libéralisation du commerce et l'intégration des pays du Maghreb aideraient par ailleurs à créer un vaste marché régional et à attirer les investissements directs étrangers.

39. **L'amplification des réformes dans le secteur public demeure importante pour améliorer le climat des affaires et relever le niveau de productivité.** Les mesures prises par les autorités pour renforcer le contrôle financier des entreprises publiques et la position

financière des régimes de pensions et retraites sont bienvenues à cet égard. Un climat des affaires plus propice, basé sur une meilleure gestion publique et davantage de transparence, est primordial; la mission prévue prochainement pour le module de RONC des finances publiques devrait aider les autorités à clarifier davantage la politique budgétaire. L'État devrait continuer de se désengager de secteurs qui relèvent du domaine privé. À cet égard, le programme de privatisation des autorités est fort encourageant. En outre, compte tenu des engagements conditionnels des régimes de pensions et retraites et des répercussions pour la dette publique, la réforme globale prévue dans ce secteur devra être promptement mise en œuvre.

40. **La base de données économiques du Maroc est suffisante pour permettre l'exercice efficace de la surveillance.** Des améliorations sont néanmoins nécessaires dans certains domaines, comme indiqué par la mission du module de RONC. Les services du FMI se félicitent de la publication récente de la PEG du Maroc et ils encouragent les autorités à accélérer leurs efforts pour souscrire à la NSDD.

41. Il est recommandé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se tiennent selon le cycle habituel de douze mois.

Tableau 1. Maroc — Indicateurs économiques et financiers, 1999–2004

	1999	2000	2001	2002	Est 2003	Proj 2004
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Production et recettes						
PIB nominal	0,5	2,5	8,2	3,8	7,0	4,5
PIB réel	-0,1	1,0	6,3	3,2	5,5	3,0
PIB non agricole réel	3,2	3,6	3,6	2,8	3,1	3,8
Déflateur du PIB	0,5	1,5	1,8	0,6	1,4	1,5
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	0,7	1,9	0,6	2,8	1,2	2,0
	(En milliards de dollars EU, sauf indication contraire)					
Secteur extérieur						
Exportations, f. à b.	7,5	7,4	7,1	7,8	8,7	10,2
Importations, f. à b.	10,0	10,7	10,2	10,9	13,1	15,4
Services nets	0,1	0,3	1,1	1,2	1,7	1,9
Transferts nets	2,1	2,4	3,5	3,2	4,0	4,4
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-0,5	-1,4	4,8	4,1	3,1	2,3
Solde global (déficit -)	1,6	-0,4	3,8	0,6	1,8	1,3
	(En pourcentage du PIB)					
Administration centrale						
Recettes, hors dons et produit des privatisations	26,9	26,2	24,9	24,7	24,1	24,0
Dépenses totales (y compris sur Fonds Hassan II)	31,4	32,4	31,1	29,9	30,1	29,7
Solde global 1/	-4,5	-6,4	-5,8	-4,7	-5,5	-5,4
Produit des privatisations et de la licence GSM	3,2	0,0	6,1	0,2	2,8	2,7
Solde global, y compris produit des privatisations	-1,3	-6,4	0,3	-4,5	-2,7	-2,7
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Monnaie et crédit						
Masse monétaire au sens large	10,3	8,4	14,2	6,3	8,6	8,3
Taux d'intérêt (tx moy. du march. monét., %)	5,6	5,4	4,6	3,0	2,5	...
Réserves officielles						
Réserves officielles brutes (en milliards de dollars EU, fin de période)	5,7	4,8	8,4	10,1	13,6	15,2
En mois d'importations de biens et services, c.i.f.	5,7	4,6	8,2	9,1	10,3	9,8
Dettes (court, moyen et long terme)						
Dettes extérieures totales (en milliards de dollars EU)	19,8	18,0	15,9	15,8	16,4	16,2
Dettes extérieures totales (en pourcentage du PIB)	56,1	53,9	46,9	43,7	36,2	31,7
Dettes publiques intérieures (en pourcentage du PIB) 2/	45,6	47,3	45,9	48,2	49,7	51,4
Dettes publiques totales (en pourcentage du PIB)	81,3	81,5	74,8	71,5	68,2	67,6
Pour mémoire :						
PIB aux prix courants (en milliards de Dh)	345,6	354,2	383,2	397,8	425,6	444,9
Taux de change : dirham/\$EU (moyenne de la période)	9,80	10,63	11,30	11,02	9,54	...
Taux de change effectif réel (appréciation +)	1,0	2,8	-4,1	-1,1	-1,0	...
Termes de l'échange (dégradation -)	-3,4	-11,1	-1,6	4,9	-0,2	...

Sources : autorités marocaines; projections des services du FMI.

1/ Base engagements, *Fonds Hassan II* compris.

Tableau 2. Maroc — Principaux indicateurs sociaux et démographiques, 1971–2003

	1971	1980	1987	1993	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	(En millions, sauf indication contraire)										
Caractéristiques démographiques											
Population totale	15,4	19,3	22,7	25,6	27,3	27,8	28,2	28,7	29,2	29,6	30,1
Population rurale	10,0	11,4	12,2	12,6	12,8	12,8	12,9	12,9	12,9	12,9	12,8
Population âgée de moins de 15 ans	7,0	9,0	9,6	9,8	9,6	9,3	9,3	9,3	9,2	9,2	9,1
Taux de natalité (pour 1.000)	41,0	39,9	31,4	27,3	23,2	22,8	24,5	21,9	21,5	21,0	...
Taux de mortalité (pour 1.000)	17,4	10,6	7,4	7,0	6,3	6,2	6,1	5,9	5,8	5,6	...
Espérance de vie	52,4	59,1	65,0	67,3	68,8	69,2	69,5	69,7	70,0
Croissance de la population	2,8	2,6	2,4	2,0	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5
Taux d'urbanisation	35,1	41,1	46,0	50,4	53,2	53,8	54,5	55,2	55,9	56,6	57,3
Nombre d'enfants par femme	7,4	5,9	4,5	4,1	3,1	3,0	2,9	2,8	2,8
Santé, alimentation et nutrition											
Mortalité infantile (pour 1.000)	125,2	92,0	82,0	65,6	72,0	70,0	53,0	46,0	44
Nombre d'habitants pour un médecin (en milliers)	13,7	11,0	5,4	3,1	2,8	2,6	2,4	2,3	2,3	2,1	...
Education											
Taux d'alphabétisation (en pourcentage)	25,0	28,9	34,0	45,0	49,0	51,7
Taux de scolarisation primaire (en pourcentage)	61,6	68,6	73,7	79,1	84,6	90	92,1	...
Taux de scolarisation des filles (%)	51,8	61,8	68,0	74,2	80,6	86,6	89,1	...
Taux de scolarisation secondaire (en pourcentage)	45,8	53,7	55,1	58,1	60,3	63,1	66,3	...
Taux de scolarisation des filles (%)	37,1	45,0	46,7	49,9	52,7	56,2	59,8	...
Nombre d'élèves pour un enseignant, écoles primaires	35	38	27	28	28	28	29	29	29
Nombre d'élèves pour un enseignant, écoles secondaires	20	21	20	17	19	18	19	19	20
	(En pourcentage, sauf indication contraire)										
Taux de chômage	8,4	13,9	13,6	12,5	11,6	...
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	20,5	19,9	18,9	17,6	...
Population âgée de 25 à 44 ans	15,1	14,9	13,7	12,8	...
Emploi urbain											
Population active totale (en pourcentage de la population urbaine)	23,6	...	26,7	27,7	28,5	27,3	26,4	26,4	27,1	27,2	...
Population active féminine (en pourcentage de la population urbaine)	6,1	6,9	...	6,2	5,8	5,7	5,7	...
Taux de chômage	2,3	9,8	14,7	15,9	16,9	19,1	22,0	21,7	19,5	18,3	...
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	28,4	30,2	29,9	34,7	37,8	37,6	35,5	34,2	...
Population âgée de 25 à 44 ans	11,9	14,4	16,4	18,2	21,7	21,5	19,7	18,6	...
Salaires et revenus											
PIB par habitant (en dirhams de 1980)	3.132	3.833	4.042	4.292	4.548	4.815	4.772	4.700	4.927	4.984	5214
PIB par habitant (en dollars EU courants)	275	975	819	1.027	1.224	1.284	1.239	1.159	1.161	1.259	1483
Salairé minimum (en dirhams de 1980 par heure) 1/	2,17	1,96	2,21	2,72	2,84	2,76	2,74	2,82	2,80	2,73	3,22
	(En pourcentage du PIB)										
Investissement social											
Total des dépenses publiques affectées à l'éducation 2/	...	5,7	4,8	5,9	5,4	5,8	6,0	6,3	6,5	6,5	6,4
Total des dépenses publiques affectées à la santé 2/	...	0,8	0,8	0,9	1,0	1,1	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2

Sources : autorités marocaines; Banque mondiale; estimations des services du FMI.

1/ Salaire minimum dans le secteur non agricole.

2/ Entre 1996 et 1999, l'année financière commence en juillet de l'année indiquée.

Tableau 3. Maroc — Balance des paiements, 1999–2004
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	1999	2000	2001	2002	Est. 2003	Proj. 2004
Compte des transactions courantes	-170	-478	1.611	1.477	1.366	1.154
Balance commerciale	-2.448	-3.235	-3.022	-3.061	-4.394	-5.226
Exportations, f.à b.	7.509	7.419	7.142	7.839	8.699	10.205
Phosphates et produits dérivés	1.361	1.216	1.171	1.160	1.346	1.545
Importations, f.à b.	-9.957	-10.653	-10.164	-10.900	-13.094	-15.431
Énergie	1.326	2.038	1.945	1.831	2.206	2.514
Solde des services	1.112	1.142	1.910	1.946	2.414	2.796
Recettes du tourisme	1.949	2.039	2.583	2.646	3.074	3.550
Revenus	-988	-867	-832	-738	-721	-912
Transferts	2.154	2.483	3.555	3.330	4.067	4.495
Transferts privés (nets)	2.144	2.382	3.535	3.223	3.989	4.410
Dons officiels (nets)	10	101	20	107	78	85
Compte de capital 1/	259	1	91	84	-5	-6
Compte d'opérations financières	1.549	63	2.145	-924	399	159
Investissement direct	831	368	2.727	452	2.126	1.893
Investissement de portefeuille	6	18	-7	-8	-538	-803
Autres	712	-323	-575	-1.368	-1.188	-932
Flux privés (net)	1.226	518	545	-6	30	0
Prêts publics à moyen et à long terme (net)	-515	-841	-1.121	-1.362	-1.219	-932
Décaissements	1.501	835	628	661	1.379	1.122
Amortissement	-2.016	-1.676	-1.749	-2.024	-2.598	-2.054
Accumulation d'actifs de réserve (- accroissement)	-1639	415	-3848	-638	-1760	-1308
Erreurs et omissions	-139	111	257	-200	5	0
Pour mémoire:						
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-6,9	-9,7	-8,9	-8,5	-9,9	-10,2
Termes de l'échange (variation en %)	-3,4	-11,1	-1,6	4,9	-0,2	0,9
Solde extérieur courant (% du PIB)	-0,5	-1,4	4,8	4,1	3,1	2,3
Hors dons officiels (% du PIB)	-0,5	-1,7	4,7	3,8	2,9	2,1
Réserves officielles brutes 2/	5.701	4.796	8.431	10.107	13.557	15.195
(En mois d'importations de biens et services)	5,7	4,6	8,2	9,1	10,3	9,8
Service de la dette en % des exportations de biens						
de services et transferts privés 3/ 4/	20,8	20,1	16,2	16,5	14,2	10,5
Dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat						
(en pourcentage du PIB)	49,8	48,1	41,5	38,6	30,7	28,1

Sources : Ministère des finances, *Office des Changes* ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris l'élément de libéralité des opérations d'échanges de créances avec la France et l'Espagne.

2/ Hors position des réserves au FMI.

3/ Dette contractée ou garantie par l'État.

4/ Hors amortissement anticipé (échanges de créances).

Tableau 4. Maroc — Scénario à moyen terme, 1999–2009

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	(Variation en pourcentage)										
Croissance du PIB réel	-0,1	1,0	6,3	3,2	5,5	3,0	4,0	4,4	4,8	5,1	5,5
Croissance du PIB réel non agricole	3,2	3,6	3,6	2,8	3,1	3,8	4,1	4,6	5,0	5,4	5,9
Inflation (IPC)	0,7	1,9	0,6	2,8	1,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Croissance des exportations en \$ EU	6,6	-1,6	6,9	9,2	13,7	17,1	7,1	7,0	8,0	8,2	8,3
Coefficient marginal de capital 1/	9,9	6,5	4,4	8,6	7,0	5,5	4,9	4,5	4,3	4,1	3,8
Croissance de l'emploi	8,2	0,6	0,6	2,8	3,2	2,7	2,9	3,4	3,7	4,0	4,4
	(En pourcentage du PIB)										
Investissement brut	23,1	23,7	22,9	22,7	23,2	24,4	24,6	24,7	24,9	25,0	25,2
Administrations publiques	2,9	3,0	2,9	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
Secteur privé 2/ 3/	20,2	20,7	20,0	20,0	20,6	21,7	21,9	22,0	22,2	22,3	22,5
Épargne nationale	22,6	22,3	27,6	26,8	26,2	26,7	26,1	25,7	25,5	25,2	24,9
Administrations publiques	1,7	0,7	0,9	2,0	0,9	1,5	2,0	2,5	3,1	3,5	4,0
Secteur privé 2/	20,9	21,6	26,7	24,8	25,3	25,2	24,2	23,3	22,4	21,7	20,9
Épargne extérieure (= solde des transactions courantes)	-0,5	-1,4	4,8	4,1	3,1	2,3	1,6	1,0	0,6	0,1	-0,3
Dettes extérieures totales 4/	56,1	53,9	46,9	43,7	36,2	31,7	29,4	27,3	25,3	23,7	22,0
PIB (en milliards de dollars EU)	35,2	33,3	33,9	36,1	44,6	51,0	54,2	57,8	61,8	66,2	71,3
Solde budgétaire 5/	-4,2	-6,4	-5,8	-4,6	-5,5	-5,4	-5,0	-4,5	-4,2	-3,8	-3,3
Solde primaire	1,2	-1,2	-0,9	-0,3	-1,4	-1,5	-1,2	-0,6	-0,2	0,2	0,7
Besoin de financement	0,5	2,5	2,5	4,5	3,0	2,4	4,2	3,9	3,8	3,4	2,9
Ratio de la dette publique 6/	81,3	81,5	74,8	71,5	68,2	67,6	67,8	67,5	66,9	66,8	64,1
Recettes des privatisations	3,2	0,0	6,1	0,2	2,8	2,7	0,8	0,6	0,4	0,3	0,3
Arriérés	0,4	3,9	-2,9	-0,1	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Ministère des finances; Bank Al-Maghrib; estimations et projections des services du FMI.

1/ Ratio formation de capital fixe non agricole/variation du PIB non agricole.

2/ Y compris les entreprises publiques.

3/ Y compris la constitution de stocks.

4/ Y compris la dette privée.

5/ Solde global de l'administration centrale, hors recettes des privatisations et de la vente de la licence GSM, mais y compris les dépenses du Fonds Hassan II.

6/ Dette intérieure et extérieure de l'administration centrale, fin de l'année civile.

Tableau 5. Maroc — Finances de l'administration centrale, 2000–04 1/

	2000	2001	Loi de finances 2003	Est 2003	Loi de finances 2004	Proj. 2004
(En milliards de dirhams)						
Recettes 2/	92,9	95,6	99,1	102,5	103,4	106,9
Recettes fiscales 2/	85,5	87,2	91,9	94,0	95,3	98,8
Impôts directs	26,8	28,2	31,2	33,2	33,2	36,0
Contributions indirectes	36,7	39,2	41,1	41,6	42,6	43,2
Droits de douane	16,6	14,0	13,1	12,5	12,1	12,1
Autres recettes fiscales	5,3	5,8	6,5	6,6	7,4	7,6
Recettes non fiscales (hors produit des privatisations)	7,4	8,4	7,2	8,5	8,1	8,1
Dépenses et prêts nets (hors <i>Fonds Hassan II</i>)	112,7	119,3	124,9	126,3	129,1	128,7
Dépenses courantes	87,3	90,4	97,2	98,4	100,6	100,2
Salaires	42,0	48,0	52,3	53,9	53,6	55,3
Subventions alimentaires 3/	9,4	5,1	4,3	4,9	3,4	3,4
Intérêts	18,6	18,8	17,9	17,4	17,8	17,4
Autres dépenses courantes	17,3	18,5	22,7	22,3	25,9	24,2
Dépenses d'équipement (budget) 4/	18,0	20,4	18,6	18,9	18,2	18,2
Fonds routier	1,2	0,9	1,5	1,1	2,1	2,1
Transferts aux administrations locales 5/	6,4	7,0	7,7	7,8	8,2	8,2
Prêts nets	-0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde des comptes spéciaux du Trésor	-1,0	2,2	0,0	2,3	0,0	1,1
Solde budgétaire global, base engagements, (hors <i>Fonds Hassan II</i>)	-20,9	-21,6	-25,8	-21,5	-25,6	-20,6
Dépenses du <i>Fonds Hassan II</i>	1,9	0,6	3,5	1,8	4,4	3,3
Solde budgétaire global, base engagements, (y compris <i>Fonds Hassan II</i>)	-22,8	-22,2	-29,3	-23,3	-30,0	-23,9
Dons	0,0	0,3	1,1	0,5	1,4	1,4
Produit des privatisations et de la licence GSM	0,0	23,4	12,5	12,0	12,0	12,0
Variation des arriérés	13,8	-11,0	0,0	-2,1	0,0	0,0
Solde global (base caisse, y compris <i>Fonds Hassan II</i> , dons & privatisations)	-9,0	-9,6	-15,6	-13,0	-16,6	-10,5
Financement	9,0	9,6	15,6	13,0	16,6	10,5
Financement intérieur	15,3	19,6	25,6	22,2	23,1	16,9
Financement extérieur 5/	-6,3	-10,1	-10,0	-9,3	-6,4	-6,4
Pour mémoire :						
Solde courant	5,6	5,2	1,9	4,0	2,8	6,7
Solde primaire	-4,2	-3,4	-11,4	-6,0	-12,3	-6,5
Solde primaire, y compris dons et privatisations	-4,2	20,2	2,2	6,5	1,2	6,9
Dette de l'administration centrale (fin de période)	288,5	286,5	300,0	290,4	307,0	300,8
Intérieure	167,4	175,9	217,2	211,6	234,7	...
Extérieure	121,1	110,6	82,8	78,8	72,4	...
PIB en milliards de dirhams	354,2	383,2	425,6	425,6	444,9	444,9

1/ Y compris le *Fonds Hassan II*.

2/ Y compris les droits affectés aux subventions alimentaires et les recettes du Fonds routier.

3/ Y compris les subventions alimentaires financées par les droits de douane (équivalents tarifaires).

4/ Dépenses d'équipement hors Fonds routier et hors dépenses d'investissement par le *Fonds Hassan II*.

5/ Correspondent à 30 % des recettes de la TVA.

Tableau 5. Maroc — Finances de l'administration centrale, 2000–04 (fin) 1/

	2000	2001	2002	Loi de finances 2003	Loi de finances 2003	Est. 2004	Loi de finances 2004
	(en pourcentage du PIB)						
Recettes 2/	26,2	24,9	24,7	23,3	24,1	23,2	24,0
Recettes fiscales 2/	24,1	22,7	22,9	21,6	22,1	21,4	22,2
Impôts directs	7,6	7,3	7,6	7,3	7,8	7,5	8,1
Contributions indirectes	10,3	10,2	10,1	9,6	9,8	9,6	9,7
Droits de douane	4,7	3,7	3,6	3,1	2,9	2,7	2,7
Autres recettes fiscales	1,5	1,5	1,6	1,5	1,6	1,7	1,7
Recettes non fiscales (hors produit des privatisations)	2,1	2,2	1,8	1,7	2,0	1,8	1,8
Dépenses et prêts nets (hors <i>Fonds Hassan II</i>)	31,8	31,1	29,6	29,3	29,7	29,0	28,9
Dépenses courantes	24,6	23,6	22,8	22,8	23,1	22,6	22,5
Salaires	11,8	12,5	12,2	12,3	12,7	12,0	12,4
Subventions alimentaires 3/	2,6	1,3	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8
Intérêts	5,3	4,9	4,4	4,2	4,1	4,0	3,9
Autres dépenses courantes	4,9	4,8	5,1	5,3	5,2	5,8	5,4
Dépenses d'équipement (budget) 4/	5,1	5,3	4,8	4,4	4,4	4,1	4,1
Fonds routier	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3	0,5	0,5
Transferts aux administrations locales 5/	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Prêts nets	-0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde des comptes spéciaux du Trésor	-0,3	0,6	0,5	0,0	0,5	0,0	0,3
Solde budgétaire global, base engagements, (hors dépenses par <i>Fonds Hassan II</i>)	-5,9	-5,6	-4,5	-6,1	-5,1	-5,8	-4,6
Dépenses du <i>Fonds Hassan II</i>	0,5	0,2	0,2	0,8	0,4	1,0	0,7
Solde budgétaire global, base engagements, (y compris <i>Fonds Hassan II</i>)	-6,4	-5,8	-4,7	-6,9	-5,5	-6,8	-5,4
Dons	0,0	0,1	0,1	0,3	0,1	0,3	0,3
Produit des privatisations et de la licence GSM	0,0	6,1	0,2	2,9	2,8	2,7	2,7
Variation des arriérés	3,9	-2,9	-0,1	0,0	-0,5	0,0	0,0
Solde global (base caisse, y compris <i>Fonds Hassan II</i> , dons & privatisations)	-2,5	-2,5	-4,5	-3,7	-3,0	-3,7	-2,4
Financement	2,5	2,5	4,5	3,7	3,0	3,7	2,4
Financement intérieur	4,3	5,1	7,4	6,0	5,2	5,2	3,8
Financement extérieur	-1,8	-2,6	-2,9	-2,4	-2,2	-1,4	-1,4
Pour mémoire :							
Solde courant	1,6	1,3	1,9	0,5	0,9	0,6	1,5
Solde primaire	-1,2	-0,9	-0,3	-2,7	-1,4	-2,8	-1,5
Solde primaire, y compris dons et privatisations	-1,2	5,3	0,0	0,5	1,5	0,3	1,6
Dette de l'administration centrale (fin de période)	81,5	74,8	71,5	70,5	68,2	69,0	67,6
Intérieure	47,3	45,9	48,2	51,0	49,7	52,7	...
Extérieure	34,2	28,9	23,3	19,5	18,5	16,3	...

Sources : ministère de l'économie et des finances; estimations des services du FMI.

1/ Y compris le *Fonds Hassan II*.

2/ Y compris les droits affectés aux subventions alimentaires et les recettes du Fonds routier.

3/ Y compris les subventions alimentaires financées par les droits de douane (équivalents tarifaires).

4/ Dépenses d'équipement hors Fonds routier et hors dépenses d'investissement par le *Fonds Hassan II*.

5/ Correspondent à 30 % des recettes de la TVA.

Tableau 6. Maroc — Viabilité de la dette du secteur public, 2002-09
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs			Projections					Solde primaire stabilisant l'endettement 10/
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
1 Dette du secteur public 1/	71,5	68,2	67,6	67,8	67,5	66,9	65,8	64,1	-1,0
donc: libellée en devises	23,3	18,5	16,3	14,0	12,3	10,6	9,1	7,7	
2 Variation de la dette du secteur public	-3,3	-3,3	-0,6	0,2	-0,3	-1,1	-1,1	-1,7	
3 Flux générateurs d'endettement reconnus (4+7+12)	-1,2	4,9	-3,1	-1,2	-0,3	-0,6	-1,1	-1,7	
4 Déficit primaire	0,2	1,3	1,1	0,9	0,4	0,1	-0,3	-0,7	
5 Recettes et dons	24,8	24,2	24,4	23,9	24,0	24,0	24,1	24,1	
6 Dépenses primaires (autres que d'intérêts)	25,0	25,5	25,5	24,8	24,4	24,2	23,8	23,4	
7 Représentation dynamique de la dette 2/	-1,2	-3,3	-1,5	-1,3	-0,1	-0,3	-0,5	-0,7	
8 Contribution du ratio taux d'intérêt/croissance 3/	1,6	-0,6	0,9	0,1	-0,3	-0,5	-0,7	-0,7	
9 Dont : contribution du taux d'intérêt réel	3,9	3,1	2,9	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	
10 Dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2,3	-3,7	-1,9	-2,5	-2,8	-3,0	-3,2	-3,4	
11 Contribution de la dépréciation du taux de change 4/	-2,9	-2,7	-2,5	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	
12 Autres flux générateurs d'endettement reconnus	-0,2	-2,8	-2,7	-0,8	-0,6	-0,4	-0,3	-0,3	
13 Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
14 Reconnaissance des engagements implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
15 Autres (préciser, p. ex., recapitalisation des banques)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
16 Résiduelle, y compris variation des avoirs (2-3)	-2,1	1,7	2,5	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	
Ratio dette/recettes du secteur public 1/	288,6	281,9	277,6	283,5	281,5	278,6	273,3	265,5	
Besoin de financement brut 5/	20,6	21,9	22,5	20,8	19,7	19,6	19,1	18,3	
En milliards de dollars EU	7,2	8,4	10,5	11,3	11,4	12,1	12,7	13,0	
Principales hypothèses macroéconomiques et financières									
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,2	5,5	3,0	4,0	4,4	4,8	5,1	5,5	4,5
Taux d'intérêt moyen nominal sur la dette publique (en %) 6/	6,1	6,1	6,5	6,0	6,2	6,3	6,4	6,5	6,3
Taux d'intérêt réel moyen nominal - variation du déflateur du PIB, en %	5,5	4,7	4,6	2,1	4,5	4,2	4,4	4,4	4,4
Appréciation nominale (hausse, mesurée en dollars EU, de la valeur de la monnaie nationale, en pourcentage)	10,9	13,7	0,9	8,6	15,5	9,5	0,2	0,1	0,0
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0,6	1,4	1,9	2,2	1,5	2,0	2,0	2,0	1,9
Croissance des dépenses primaires réelles (dévaluée par le déflateur du PIB, en pourcentage)	-0,3	7,7	4,4	6,6	3,0	1,3	2,5	3,8	3,0
Déficit primaire	0,2	1,3	1,1	0,9	0,4	0,1	-0,3	-0,7	0,3
A. Scénarios différents									
A.1. Les variables clés correspondent à leurs moyennes historiques en 2005-09 7/			67,6	66,6	65,7	65,1	64,5	64,0	0,2
A.2. Solde primaire du scénario d'ajustement en 2005-09			67,6	67,8	67,5	66,9	65,8	64,1	-1,0
A.3. Pas d'intervention de la politique (par rapport au scénario de référence) 8/			67,6	70,2	71,6	73,5	75,7	78,0	0,0
B. Tests conjugués									
B.1. Le taux d'intérêt réel correspond à la moyenne historique, plus 2 écarts types en 2005 et 2006			67,6	70,7	73,4	72,8	71,6	69,8	-1,1
B.2. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique, moins 2 écarts types en 2005 et 2006			67,6	79,7	96,6	102,6	107,8	112,0	-1,6
B.3. Le solde primaire correspond à la moyenne historique, moins 2 écarts types en 2005 et 2006			67,6	69,4	71,3	70,7	69,5	67,8	-1,0
B.4. Combinaison de 1-3, avec des chocs de 1 écart type.			67,6	73,6	80,4	79,7	78,4	76,5	-1,2
B.5. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2005 9/			67,6	76,7	76,4	75,8	74,6	72,7	-1,1
B.6. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2005			67,6	77,8	77,5	76,9	75,7	73,8	-1,1
II. Tests de stress pour le du ratio d'end' publ.									
			67,6	66,6	65,7	65,1	64,5	64,0	0,2
			67,6	67,8	67,5	66,9	65,8	64,1	-1,0
			67,6	70,2	71,6	73,5	75,7	78,0	0,0

1/ Dette brute totale de l'administration centrale.
 2/ Obtenue en multipliant $(r - \pi / (1 + g) - g + \alpha e / (1 + r)) / (1 + g + \pi + g \pi)$ par le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt; π = taux de croissance du déflateur du PIB; g = taux de croissance du PIB réel; α = part de la dette libellée en devises; e = dépréciation du taux de change nominal (hausse en monnaie nationale, de la valeur du dollar EU).
 3/ La contribution du taux d'intérêt réel est dérivée du dénominateur de la note 2/ et correspond à $r - \pi / (1 + g)$; la contribution de la croissance réelle correspond à $-g$.
 4/ La contribution du taux de change est dérivée du numérateur de la note 2/ et correspond à $\alpha e / (1 + r)$.
 5/ Correspond au déficit du secteur public, plus l'amortissement de la dette publique à moyen et à long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.
 6/ Correspond à la dépense d'intérêts nominale, divisée par le stock de la dette de la période précédente.
 7/ Les variables clés sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel et le solde primaire (en pourcentage du PIB).
 8/ En particulier, le ratio recettes/PIB diminue à mesure que la libéralisation du commerce extérieur progresse, tandis que la réforme de la fonction publique n'est pas engagée.
 9/ La dépréciation réelle correspond à la dépréciation nominale (hausse, mesurée en dollars EU, de la valeur de la monnaie nationale, en pourcentage) moins le taux d'inflation (déflateur du PIB).
 10/ On suppose que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et solde primaire) reste au niveau de la dernière année de projection.

Tableau 7. Maroc — Indicateurs de la solidité du secteur financier, 1997–2003

(En pourcentage, sauf indication contraire)

	Décembre						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Institutions de dépôt	7	7	7	7	7	6	6
<i>Ratios réglementaires de fonds propres</i>							
Fonds propres/actifs pondérés en fonction du risque*	11,2	12,6	12,1	12,8	12,6	12,2	10,1
Banques commerciales 1/	12,7	13,1	13,0	14,7	15,3	15,3	13,2
Fonds propres de catégorie 1/actifs pondérés en fonction du	11,2	12,6	12,1	12,8	12,6	12,2	10,1
Fonds propres (valeur nette)/actifs	10,0	10,3	10,0	9,8	8,7	8,5	8,2
<i>Composition et qualité des actifs</i>							
Répartition sectorielle des prêts/total des prêts*							
Agriculture	15,5	13,4	12,7	11,7	10,7	9,9	9,5
BTP	19,1	19,3	19,5	19,2	18,9	20,1	20,4
Industrie	17,7	17,6	15,5	15,6	15,8	17,7	17,9
Administration publique	3,9	4,9	4,3	3,8	3,5	4,1	3,2
Commerce	9,3	9,6	9,9	9,9	9,4	8,4	9,1
Tourisme	4,1	3,5	3,2	2,8	3,6	4,5	4,4
Autres	30,4	31,7	34,9	37,0	38,1	35,4	35,6
Répartition géographique des prêts/total des prêts							
Casablanca	63,2	62,9	64,8	56,7	56,7	56,3	54,1
Marrakech	3,6	3,5	3,2	3,9	3,6	3,9	4,3
Rabat	10,1	9,9	8,9	16,0	15,9	15,8	15,9
Prêts improductifs/prêts bruts*							
Banques commerciales 1/	8,5	8,9	9,1	9,1	10,7	11,2	12,3
Prêts improductifs, nets des provisions/fonds propres*							
Coefficient de provisionnement	72,6	61,6	51,9	47,8	52,9	54,7	55,0
Fortes expositions/fonds propres*	...	159,0	196,0	212,0	194,0	149,4	175,3
<i>Gains et rentabilité</i>							
Rendement des actifs investis*	1,0	0,9	0,7	0,7	0,9	0,3	0,6
Rendement des fonds propres*	11,0	9,5	8,2	8,1	10,2	1,9	6,7
Revenu net d'intérêts/revenu brut*	77,2	15,0	73,4	80,0	77,8	82,0	82,4
Revenu hors intérêts/revenu brut*	47,3	46,8	47,4	49,1	46,2	53,4	50,9
Frais de personnel/dépenses hors intérêts	29,6	29,0	27,5	26,0	26,8	22,5	23,9
Revenu des transactions/revenu total	15,6	13,6	14,5	18,1	20,6	17,7	17,4
Marge entre taux créditeur et débiteur de référence	5,3	5,5	5,3	5,1	4,8	4,5	4,4
<i>Liquidité</i>							
Liquidités/au total des actifs*	66,0	62,7	58,5	123,1	122,3
Liquidités/total des engagements à court terme*	25,4	24,1	22,9	20,4	22,7	26,9	30,5
Dépôts clients/total des prêts (non-interbancaires)	114,6	113,5	112,0	113,4	120,3	125,9	127,8
Marge moyenne entre taux offert/demandé sur le marché des titres	3,8	3,8	6,0	4,6	6,6
Ratio de chiffre d'affaires journalier moyen sur le marché des titres	6,7	6,8	5,6	5,4	4,8
<i>Sensibilité au risque de marché</i>							
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres*

Source : autorités marocaines.

* Fait partie de la "série de base" d'indicateurs de la solidité financière.

1/ Non compris les banques publiques spécialisées.

Tableau 8. Maroc — Situation monétaire, 1999–2004

	1999	2000	2001	2002	Chiffres effectifs 2003	Proj. 2004
(En millions de dirhams)						
Avoirs extérieurs nets	59.598	55.259	102.605	111.269	128.361	138.340
Autorités monétaires	59.391	53.225	99.920	104.979	123.156	133.135
<i>dont :</i>						
Réserves brutes	56.181	50.010	96.640	101.760	120.012	130.878
Position nette au FMI	975	975	1.023	974	916	1.023
Banques créatrices de monnaie	207	2.034	2.685	6.290	5.205	5.205
Avoirs intérieurs nets	204.667	231.317	224.806	236.931	249.740	271.101
Crédit intérieur	268.155	292.981	294.257	305.944	323.602	344.963
Crédit net à l'État	82.250	92.430	85.610	89.470	89.105	90.225
Système bancaire	75.514	85.233	78.348	82.086	81.422	82.422
Bank Al-Maghrib	20.597	23.504	5.187	5.163	4.292	5.292
Banques créatrices de monnaie	54.917	61.729	73.161	76.923	77.130	77.130
Trésor-FMI	-975	-975	-1.023	-974	-916	-916
Countrepartie des dépôts aux CCP/Trésor	7.711	8.172	8.285	8.358	8.599	8.718
Crédit à l'économie	185.905	200.551	208.647	216.474	234.497	254.738
Monnaie et quasi-monnaie	264.265	286.576	327.411	348.200	378.101	409.441
Monnaie	194.876	210.295	243.117	264.863	290.763	317.910
Circulation fiduciaire hors banques	56.713	58.169	66.025	69.556	74.893	81.101
Dépôts à vue	138.163	152.126	177.092	195.307	215.870	236.809
Quasi-monnaie	69.389	76.281	84.294	83.337	87.338	91.531
Autres engagements, nets	63.488	61.664	69.451	69.013	73.862	73.862
(Variation annuelle en pourcentage)						
Avoirs intérieurs nets	4,3	13,0	-2,8	5,4	5,4	8,6
Crédit intérieur	3,1	9,3	0,4	4,0	5,8	6,6
Crédit net à l'État	-10,1	12,4	-7,4	4,5	-0,4	1,3
Crédit à l'économie	10,3	7,9	4,0	3,8	8,3	8,6
Monnaie et quasi-monnaie	10,3	8,4	14,2	6,3	8,6	8,3
(En pourcentage de la masse monétaire au sens large)						
Avoirs extérieurs nets	6,8	-1,6	16,5	2,6	4,9	2,6
Crédit intérieur	3,4	9,4	0,4	3,6	5,1	5,6
Crédit net à l'État	-3,9	3,9	-2,4	1,2	-0,1	0,3
Crédit à l'économie	7,3	5,5	2,8	2,4	5,2	5,4
Autres avois, nets	0,1	0,7	-2,7	0,1	-1,4	0,0
Pour mémoire :						
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB non-agr./M3)	1,11	1,07	0,99	0,96	0,92	0,89
Multiplicateur monétaire	3,42	3,60	3,35	3,39	3,24	3,24
Ratio numéraire/dépôts	0,27	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Ratio réserves/dépôts	0,08	0,09	0,11	0,11	0,14	0,13
Crédit à l'économie/PIB (en %)	53,8	56,6	54,5	54,4	55,1	57,3

Sources : Bank Al-Maghrib et estimations des services du FMI.

Tableau 9. Maroc — Balance des paiements, 2002–2009

(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Projections							
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Balance commerciale	-3.061	-4.394	-5.226	-5.849	-6.497	-7.104	-7.692	-8.292
Exportations, f.à b.	7.839	8.699	10.205	10.923	11.664	12.598	13.637	14.774
Phosphates et produits dérivés	1.160	1.346	1.545	1.635	1.720	1.821	1.945	2.074
Importations, f.à b.	-10.900	-13.094	-15.431	-16.772	-18.162	-19.702	-21.329	-23.065
Énergie	1.831	2.206	2.514	2.536	2.626	2.823	3.053	3.322
Biens d'équipement	2.378	3.136	3.772	4.363	4.930	5.430	5.914	6.401
Solde des services	1.208	1.693	1.885	2.176	2.561	2.899	3.199	3.486
Services, hors revenus des facteurs	1.946	2.414	2.796	2.960	3.150	3.392	3.679	3.990
Recettes touristiques	2.646	3.074	3.550	3.808	4.101	4.431	4.803	5.205
Revenus d'investissement nets	-738	-721	-912	-784	-589	-493	-479	-504
Transferts privés (net)	3.223	3.989	4.410	4.436	4.457	4.474	4.489	4.501
Dons officiels (net)	107	78	85	85	86	86	86	86
Solde des transactions courantes	1.477	1.366	1.154	850	606	355	81	-219
Compte de capital 1/	84	-5	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Compte d'opérations financières	-924	399	159	759	850	906	1.188	1.329
Investissement direct	452	2.126	1.893	1.062	1.044	1.038	1.163	1.305
Autres opérations privées (y compris erreurs et omissions)	-14	-508	-803	-12	-13	-14	-16	-17
Prêts publics à moyen et à long terme (net)	-1.362	-1.219	-932	-291	-181	-119	41	41
Décaissements	661	1.379	1.122	1.264	1.380	1.381	1.381	1.381
Amortissement	-2.024	-2.598	-2.054	-1.556	-1.561	-1.500	-1.340	-1.340
Accumulation d'actifs de réserve (-accroissement)	-638	-1.760	-1.308	-1.603	-1.451	-1.255	-1.264	-1.104
Pour mémoire :								
Exportations de biens et services (% de croissance)	3,9	-2,0	7,4	5,4	5,7	6,4	6,6	6,9
dont : biens	4,7	-2,8	8,6	5,7	6,0	6,7	6,9	7,2
Importations de biens et services (% de croissance)	7,3	2,7	9,1	9,0	8,6	7,1	6,9	6,8
dont : biens	7,3	4,9	10,1	9,8	9,4	7,6	7,3	7,2
Balance (en % du PIB)	-8,5	-9,9	-10,2	-10,8	-11,2	-11,5	-11,6	-11,6
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	4,1	3,1	2,3	1,6	1,0	0,6	0,1	-0,3
Hors dons officiels (en % du PIB)	3,8	2,9	2,1	1,4	0,9	0,4	0,0	-0,4
Réserves officielles brutes 2/	10.107	13.557	15.195	16.823	18.283	19.542	20.806	20.808
(en mois d'imp. de biens et services								
hors revenus des facteurs)	9,1	10,3	9,8	10,0	10,0	9,8	9,7	9,0
Service de la dette en % des exportations de biens								
de services et transferts privés 3/ 4/	16,5	14,2	10,5	9,7	9,3	8,5	7,4	7,0
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État								
(en pourcentage du PIB)	38,6	30,7	28,1	25,9	24,0	22,3	20,9	19,4

Sources : Ministère des finances, *Office des Changes*; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris l'élément de libéralité des opérations d'échanges de créances avec la France et l'Espagne.

2/ Hors position des réserves au FMI.

3/ Dette contractée ou garantie par l'État.

4/ Hors amortissement anticipé (échanges de créances).

Tableau 10. Maroc — Indicateurs de la vulnérabilité des secteurs extérieur et bancaire, 1998–2003

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Indicateurs financiers						
Dettes de l'administration centrale (rémunérée)	80,9	81,3	81,5	74,8	71,5	68,2
Masse monétaire au sens large (% de la variation sur 12 mois)	5,8	10,3	8,4	14,2	6,3	8,6
Crédit au secteur privé (% de la variation sur 12 mois)	10,8	10,3	7,9	4,0	3,8	8,3
Rendement bons du Trésor à 52 semaines (nominal)	7,0	4,8	6,3	5,2	3,6	3,0
Rendement bons du Trésor à 52 semaines (corrige de l'IPC sur 12 mois)	4,2	4,1	4,3	2,8	0,8	3,0
Taux interbancaire au jour le jour (moyenne annuelle)	6,3	5,6	5,4	4,6	3,0	3,2
Indicateurs extérieurs						
Croissance des exportations de biens (% de variation, en \$ EU)	1,5	5,1	-1,2	-3,7	9,8	11,0
Croissance des importations de biens (% de variation, en \$ EU)	6,3	5,2	7,0	-4,6	7,2	20,1
Termes de l'échange (pourcentage de variation)	11,7	-3,4	-11,1	-1,6	4,9	-0,2
Solde des transactions courantes	-0,4	-0,5	-1,4	4,8	4,1	3,1
Solde du compte de capital et du compte financier	1,1	5,1	0,2	6,6	-2,3	0,9
<i>Dont : Investissements directs de l'étranger</i>	1,1	3,2	1,4	8,5	1,5	...
Réserves officielles brutes (milliards de dollars EU, fin de période)	4,8	5,9	5,0	8,6	10,3	13,8
Engagements extérieurs banque centrale (milliards de dollars EU)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avoirs extérieurs secteur bancaire (milliards de dollars EU)	0,5	0,5	0,6	0,6	0,9	1,0
Engagements extérieurs secteur bancaire (milliards de dollars EU)	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4
Réserves officielles, en mois d'importations de BSNCRF	4,8	5,7	4,6	8,2	9,1	10,3
Ratio masse monétaire au sens large/réserves (%)	519,7	458,2	538,6	335,1	325,2	300,8
Dettes extérieures brutes totales/PIB	57,5	56,1	53,9	46,9	43,7	36,2
<i>Dont : dette administration centrale/PIB</i>	36,2	35,6	34,2	28,9	23,3	18,5
Dettes extérieures brutes totales/exportations de BSNCRF (%)	199,0	190,6	175,4	145,0	121,8	111,5
Paiements d'intérêts extérieurs bruts/exportations de BSNCRF (%)	12,4	11,4	11,3	10,8	9,7	8,8
Amortissement dette extérieure/exportations de BSNCRF (%)	19,6	19,0	16,0	15,7	16,6	18,7
Taux de change (pour un dollar EU, moyenne de la période)	9,6	9,8	10,6	11,3	11,0	9,5
Appréciation effective réelle (+) (moyenne annuelle)	2,4	1,0	2,8	-4,1	-1,1	-1,0
Indicateurs du secteur bancaire						
Prêts improductifs nets/fonds propres	44,9	49,3	70,5	55,5	57,1	66,5
Dépôts en devises/dépôts totaux (%)	0,6	0,7	0,2	0,3	0,2	0,3
Indicateurs du marché des capitaux						
Indice boursier (IGB) 1/	804,0	777,0	658,1	609,4	2.980,4	3.943,5
Cotation Moody's des obligations et des billets de banque	Ba1	Ba1	Ba1	Ba1	Ba1	Ba1

Sources : Bank Al-Maghrib; Trésor; *Office des changes*; estimations des services du FMI.

1/ Nouvel indice (Morocco All Shares Index—MASI) à partir de janvier 2002.

Tableau 11. Maroc — Viabilité de la dette extérieure, 1999–2009
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Projections					Solde courant hors intérêts stabilisant 6/ -2,5	
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008		2009
1 Dette extérieure	56,1	53,9	46,9	43,7	36,2	31,7	29,4	27,3	25,3	23,7	22,0	
2 Variation de la dette extérieure	-1,4	-2,2	-7,0	-3,2	-7,5	-4,5	-2,4	-2,1	-1,9	-1,6	-1,7	
3 Flux générateurs d'endettement reconnus (4+8+9)	-0,9	3,5	-13,7	-8,2	-16,2	-10,5	-5,4	-4,7	-4,0	-3,6	-3,2	
4 Déficit extérieur courant, hors paiements d'intérêts	-2,3	-1,5	-7,3	-6,2	-4,6	-3,5	-2,7	-2,2	-1,6	-1,1	-0,7	
5 Déficit de la balance des biens et services	3,8	6,3	3,3	3,1	4,4	4,8	5,3	5,8	6,0	6,1	6,0	
6 Exportations	30,1	31,4	32,9	33,8	31,1	31,8	32,1	32,2	32,5	32,8	33,1	
7 Importations	33,9	37,6	36,2	36,9	35,5	36,6	37,4	38,0	38,5	38,9	39,1	
8 Entrées nettes de capitaux non générateurs d'endettement (négatif)	-2,4	-1,1	-8,0	-1,3	-4,8	-3,7	-2,0	-1,8	-1,7	-1,8	-1,8	
9 Représentation dynamique de la dette 1/	3,7	6,1	1,7	-0,8	-6,8	-3,3	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	
10 Contribution du taux d'intérêt nominal	2,8	2,9	2,6	2,1	1,5	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0	
11 Contribution de la croissance du PIB réel	0,0	-0,6	-3,3	-1,4	-1,9	-0,9	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	
12 Contribution des variations des prix et du taux de change 2/	0,9	3,8	2,4	-1,4	-6,4	-3,6	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5	-0,5	
13 Résiduelle, y compris variations des avoirs extérieurs bruts (2-3)	-0,4	-5,7	6,7	5,0	8,7	6,0	3,0	2,6	2,1	1,9	1,5	
Ratio dette extérieure / exportations (en pourcentage)	186,1	171,9	142,5	129,3	116,6	99,8	91,6	84,7	77,8	72,1	66,6	
Besoin de financement brut extérieur (en milliards de dollars EU) 3/	2,8	3,3	1,1	1,4	1,5	1,4	1,6	1,7	1,9	2,0	2,3	
En pourcentage du PIB	8,0	9,8	3,2	3,9	3,3	2,7	3,0	2,9	3,1	3,0	3,2	
Principales hypothèses macroéconomiques et financières												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0,1	1,0	6,3	3,2	5,5	3,0	4,0	4,4	4,8	5,1	5,5	4,5
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-1,5	-6,3	-4,3	3,2	17,2	1,9	8,5	2,1	2,0	2,0	2,0	3,6
Taux d'intérêt extérieur nominal (en pourcentage)	4,7	4,9	4,9	4,7	4,3	5,3	3,9	4,1	4,2	4,3	4,4	4,1
Croissance des exportations (en dollars EU, en pourcentage)	6,6	-1,6	6,9	9,2	13,7	7,1	5,9	7,0	8,0	8,2	8,3	9,3
Croissance des importations (en dollars EU, en pourcentage)	4,6	4,9	-2,1	8,4	19,1	17,8	8,6	8,3	8,4	8,2	8,1	9,9
Solde extérieur courant, hors paiements d'intérêts	2,3	1,5	7,3	6,2	4,6	3,4	2,7	2,2	1,6	1,1	0,7	2,0
Entrées nettes de capitaux non générateurs d'endettement	2,4	1,1	8,0	1,3	4,8	3,5	2,0	1,8	1,7	1,8	1,8	2,1
A. Scénarios différents												
A1. Les variables clés correspondent à leurs moyennes historiques en 2005-09 4/												
B. Tests conjugués												
B1. Le taux d'intérêt nominal correspond à la moyenne historique plus deux écarts-types en 2005 et 2006	31,7	30,3	28,9	26,9	25,2	23,5						-2,5
B2. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006	31,7	33,5	35,9	33,9	32,0	30,0						-3,2
B3. La variation du déflateur du PIB en dollars EU correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006	31,7	35,9	41,1	39,0	37,0	34,8						-3,7
B4. Le solde courant, hors charges d'intérêts, correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006	31,7	32,8	33,6	31,5	29,7	27,8						-2,7
B5. Combinaison de 2-5 avec des chocs de 1 écart-type.	31,7	36,7	42,3	39,5	37,1	34,7						-3,5
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % en 2005	31,7	43,2	41,1	39,0	37,1	34,8						-3,7
II. Tests de stress pour le ratio de la dette extérieure												
31,7 28,7 25,3 21,4 17,3 12,9												

1/ Obtenue en multipliant $[r - g - \rho(1+g) + \epsilon\alpha(1+r)]/(1+g+p+gp)$ par le stock de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure; ρ = variation du déflateur du PIB en \$ EU; g = taux de croissance du PIB réel; ϵ = appréciation nominale (hausse, mesurée en \$ EU, de la valeur de la monnaie nationale) et α = dette en monnaie nationale/dette extérieure totale.

2/ La contribution des variations des prix et du taux de change s'obtient en multipliant $[-p(1+g) + \epsilon\alpha(1+r)]/(1+g+p+gp)$ par le stock de la dette de la période précédente. p augmente lorsque la monnaie nationale s'apprécie ($\epsilon > 0$) et que l'inflation (mesurée par le déflateur du PIB) augmente.

3/ Correspond au déficit extérieur courant, plus l'amortissement de la dette à moyen et à long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

4/ Les variables clés sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel, la croissance du déflateur exprimée en dollars, le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement en pourcentage du PIB.

5/ Ce scénario est décrit dans le texte.

6/ Equilibre constant à long terme qui stabilise le ratio d'endettement, dans l'hypothèse où les variables clés (croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel, la croissance du déflateur exprimée en dollars, le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement en pourcentage du PIB) restent à leurs niveaux de la dernière année de projection.

MAROC — RELATIONS AVEC LE FMI

(au 29 février 2004)

I. Statut : Date d'admission : 25 avril 1958; Régime : article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	588,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Maroc	517,76	88,02
Position de réserve au FMI	70,44	11,98
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Allocations cumulatives nettes	85,69	100,00
Avoirs	75,75	88,40

IV. Encours des achats et des prêts : Néant**V. Accords financiers :**

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant utilisé (millions de DTS)
Accord de confirmation	31/01/1992	31/03/1993	91,98	18,40
Accord de confirmation	20/07/1990	31/03/1991	100,00	48,00
Accord de confirmation	30/08/1988	31/12/1989	210,00	210,00

VI. Obligations envers le FMI (projections) :**(Millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :**

	Obligations futures				
	2003	2004	2005	2006	2007
Principal					
Commissions/intérêts	0,13	0,17	0,17	0,17	0,17

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

Sans objet.

Régime de change

Le Maroc maintient un régime de change exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Certaines limites quantitatives sont toutefois appliquées aux transactions invisibles et aux transferts courants (paiements personnels ou au titre des voyages), mais des montants supplémentaires peuvent être accordés sur présentation de pièces justificatives. Le taux de change est déterminé librement sur le marché des changes interbancaire créé en 1996. Bank-Maghrib (BAM) intervient sur le marché pour maintenir le taux de change à l'intérieur de la fourchette cible définie autour d'un taux central fixe. Le taux de change central du dirham marocain est rattaché à un panier de monnaies des principaux partenaires commerciaux du Maroc. Au cours de 2001, les autorités ont modifié ce panier en augmentant le coefficient de l'euro. Ce changement permet de mieux prendre en compte l'importance du commerce extérieur avec les pays de l'UE. BAM fixe les taux quotidiens pour les monnaies du panier en fonction des variations de la valeur du panier. Les taux de la plupart des monnaies échangées au Maroc sont établis en fonction du taux de change quotidien du dirham en euro et des taux croisés de ces monnaies par rapport à l'euro sur les marchés des changes internationaux. Le 29 février 2004, le DTS valait 13,54 dirhams marocains.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Maroc se tiennent selon le cycle de 12 mois. Les derniers entretiens relatifs aux consultations antérieures ont eu lieu à Rabat, du 15 au 30 janvier 2003. Les consultations ont été achevées par le Conseil d'administration le 28 avril 2003.

Assistance technique

7–21 mars 1996 : Département des statistiques — Conseils sur l'amélioration des statistiques du commerce extérieur.

30 juin–3 juillet 1996 : Département des finances publiques — Conseils sur les mesures permettant d'améliorer l'administration fiscale.

17 octobre–2 novembre 1996 : Département des finances publiques — Conseils pour la mise en œuvre d'un programme de modernisation de l'administration des douanes et des impôts directs.

25 février–13 mars 1997 : Département des finances publiques — Examen de l'impact des réformes budgétaires et tarifaires.

12–23 janvier 1998 : Département des finances publiques — Conseils sur l'amélioration des procédures et des contrôles douaniers.

19 mars–2 avril 1998 : Département des statistiques — Évaluation multisectorielle des systèmes statistiques en vue de préparer un plan d'action pour l'adhésion à la NSDD.

12–24 avril 1998 : Département des finances publiques — Conseils sur l’informatisation des services douaniers.

9–21 septembre 1998 : Département de la monnaie et des changes — Conseils sur la gestion de la dette intérieure.

9–22 novembre 1998 : Département des finances publiques — Examen des progrès réalisés dans la réforme des structures et des procédures douanières.

11–22 décembre 1998 : Département des statistiques — Conseils sur l’amélioration des statistiques des comptes nationaux.

2–17 février 1999 : Département des statistiques — Conseils sur l’amélioration des statistiques des administrations publiques et des statistiques monétaires

16–29 février 2000 : Département des statistiques — Suivi de la mise en application des conseils sur l’amélioration des statistiques des administrations publiques.

7–22 novembre 2000: Département des finances publiques — Conseils sur la mise en place d’un programme de modernisation de la politique fiscale et de l’administration de l’impôt.

16–30 janvier 2002 : Département des statistiques — Mission sur le module de données pour les Rapports sur l’observation des normes et des codes (RONC)

29 janvier-13 février et 18 mai 2002 – Mission conjointe FMI/Banque mondiale pour le PESF

9-20 février 2004 : Département des systèmes monétaires et financiers — Cadre de la politique monétaire

Représentant résident : Néant

MAROC — RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

(Au 31 mars 2004)

Le portefeuille de la Banque mondiale comprend au total 14 opérations en cours et 122 prêts clos, soit au total des engagements nets de 7,4 milliards de dollars EU. Sur ce total, 4,6 milliards de dollars EU ont été remboursés. Les engagements nets au titre des 14 opérations d'investissement en cours se chiffrent à 319,5 millions de dollars EU.

Bien que la qualité du portefeuille se soit améliorée ces cinq dernières années, il est nécessaire de renforcer davantage la capacité institutionnelle d'exécution des projets. Il a été procédé à un examen de la performance du portefeuille-pays suivant une démarche participative en juin 2002 ainsi qu'à un examen de suivi en février 2003 pour aborder cette question dans le cadre d'une surveillance continue et d'activités de renforcement des capacités basés sur la participation.

De l'exercice 1999 à l'exercice 2001, la Banque mondiale a fourni au Maroc une vaste assistance technique dans le cadre de ses diverses opérations de crédits aux projets ou à l'ajustement sectoriel. Trois prêts à l'ajustement sectoriel ont été approuvés, pour un montant de 416 millions de dollars EU, afin d'aider le gouvernement à établir un cadre macroéconomique solide et à appliquer un vaste programme de réforme portant sur la refonte du secteur public, le développement du secteur privé, la réduction de la pauvreté et la valorisation des ressources humaines, ainsi que le cadre réglementaire des télécommunications.

En outre, des prêts à l'investissement ainsi que des prêts au développement des connaissances et à l'innovation ont été approuvés entre l'exercice 1999 et l'exercice 2003 pour les montants ci-après : 89 millions de dollars EU; 7,5 millions de dollars EU; 97,6 millions de dollars EU; 5 millions de dollars EU et 30,9 millions de dollars EU. Ces prêts servent à financer les projets suivants : développement du système juridique et judiciaire (5,3 millions de dollars EU); développement durable du tourisme côtier (2,2 millions de dollars EU); développement des collectivités fondé sur l'irrigation (32,6 millions de dollars EU); création d'une agence de développement social (5 millions de dollars EU); alphabétisation des adultes (4,1 millions de dollars EU) et développement de l'agriculture irriguée par eaux de pluie (26,8 millions de dollars EU); ils sont pour la plupart conçus suivant une démarche participative et fondée sur l'initiative des collectivités.

En outre, pour promouvoir le programme de réforme dans les domaines où un accord a été conclu avec les pouvoirs publics, la Banque mondiale a élaboré des produits intermédiaires tels que de petites opérations d'appui budgétaire étroitement ciblées. Dans ce contexte, le Conseil des administrateurs a approuvé en juin dernier une opération conçue pour améliorer la gestion du patrimoine de l'État qui relève des ministères sociaux (prêt à la réforme de la gestion des actifs : 30 millions de dollars EU).

Prévoyant une réduction de ses prêts, due à l'abondance des recettes issues des privatisations (licence de télécommunications et privatisation de Maroc Telecom), et une détérioration de la tendance budgétaire, la Banque mondiale a réorienté progressivement ses activités vers le transfert des connaissances au moyen de démarches participatives. Après avoir préparé des notes portant sur des questions sectorielles telles que l'éducation, l'administration et le secteur financier, et leurs perspectives à long terme, la Banque mondiale a fourni au gouvernement marocain d'importants concours d'ordre analytique et institutionnel pour les besoins de la réforme du budget et de la fonction publique. Des études économiques et sectorielles programmatiques (EESP) à vocation participative ont été réalisées pour la réforme du secteur public et de la politique des prix. Le soutien continu par le biais des EESP est envisagé pour les réformes dans les secteurs suivants : finances publiques, administration publique, agriculture, éducation tertiaire, décentralisation et développement des collectivités municipales.

Sous l'effet des bons résultats dégagés en 2002 et 2003, et compte tenu des plans de réduction du déficit budgétaire à 3 % à l'horizon 2009, la Banque estime que la gestion économique du Maroc semble suivre une trajectoire viable sur le plan budgétaire. Ainsi, le Maroc se trouve-t-il maintenant en position de contracter des prêts à l'ajustement structurel, comme envisagé dans le scénario de référence amélioré du crédit à l'ajustement structurel (CAS). De tels apports financiers de la Banque (crédits à l'ajustement) ont été récemment sollicités par les autorités marocaines pour la formulation et la mise en oeuvre de réformes dans la fonction publique et dans les secteurs financier et du logement.

La Banque met également au point, en collaboration avec les autorités marocaines, une opération fondée sur l'approche sectorielle globale (SWAP) à l'appui du programme de réforme dans l'éducation.

Deux projets sont censés être négociés prochainement pour être soumis au Conseil des administrateurs avant la fin du présent exercice : un projet routier dans les zones rurales (en principe 38 millions de dollars EU) et un prêt à la réforme de l'administration publique (en principe 100 millions de dollars EU).

Maroc — Relations financières avec la Banque mondiale
(Au 31 mars 2004)

	Engagements nets (total)	Solde non décaissé
(Millions de dollars EU)		
Opérations de prêt de la BIRD		
122 prêts clos ^{1/}	7067,2	
14 prêts en cours		
Assainissement & traitement des eaux usées II	28	12,0
Restructuration & privatisation des Chemins de fer	85,	44,7
Gestion des ressources hydriques	16,	8,3
Modernisation de Fès Medina	9,6	7,7
Gestion de la santé	45,7	45,7
Bassin hydrographique de Lakhdar	3	1,8
Réforme juridique & judiciaire	5,3	3,0
Développement durable du tourisme côtier	2,2	0,8
FEM — Gestion des zones protégées	10,5	10,0
Développement des collectivités fondé sur l'irrigation	32,6	31,4
Agence de développement social	5	6,9
Alphabétisation des adultes	4,1	4,7
Gestion des actifs	45	26,6
Développement de l'agriculture irriguée par eaux de pluie	26,8	28,5
Total des prêts en cours	319,5	232,1
Remboursements ^{2/}	4598,4	
Encours de la dette ^{2/}	2714,1	

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 ²
Prêts nets de la Banque mondiale (par exercice) ³							
Engagements	200.0 ⁴	440.0	7.5	97.6	5.0	4.1	0
Décaissements	270.9	411.4	106.8	115.8	52.7	22.4	101.
Service de la dette	520.0	514.6	533.3	425.5	427.5	316.8	337.0
Principal	301.6	298.6	333.3	246.3	270.2	211.0	245.7
Intérêts ⁵	218.4	216.0	200.6	179.2	157.3	105.8	91.3
Transferts nets ⁶	-249.1	-103.2	-426.5	-309.7	-374.8	-294.4	-235,7

1/ Moins annulations, y compris les prêts à l'ajustement mais non les garanties.

2/ Au 29 février 2004 pour le premier tableau, et au 31 mars 2004 pour le deuxième tableau.

3/ L'exercice va du 1^{er} juillet au 30 juin.

4/ Non compris 184 millions de dollars EU au titre de la garantie du projet de production électrique de Jorf Lasfar.

5/ Y compris les commissions.

6/ Décaissements moins service de la dette.

MAROC — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Les données économiques et financières disponibles sont communiquées régulièrement aux services du FMI; la plupart sont également publiées ou diffusées sur des sites Web accessibles au grand public. En 1998, la Direction des statistiques a préparé une stratégie à moyen terme pour le développement des statistiques nationales. Une loi-cadre sur les statistiques, qui prévoit d'autres crédits budgétaires, a également été approuvée, mais n'a pas encore été promulguée. Suite à la mission de statistiques multisectorielles effectuée par les services du FMI en avril 1998, les autorités ont amorcé la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'amélioration du système statistique national, et elles ont bénéficié d'une assistance technique du FMI en ce qui concerne les données du secteur réel ainsi que les statistiques monétaires et de finances publiques.

Une mission sur le module de données pour les Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC), effectuée en janvier 2002, a procédé à un examen des pratiques de diffusion des données du Maroc par rapport aux objectifs du SGDD ainsi qu'à une évaluation en profondeur de la qualité des statistiques des comptes nationaux, de l'IPC, de l'IPP, des finances publiques, des statistiques monétaires et de la balance des paiements. Les autorités étant déterminées à souscrire à la NSDD, la mission a également indiqué quels secteurs avaient besoin d'être renforcés pour répondre aux exigences de cette norme.

Secteur réel

La Direction de la statistique s'emploie également à adopter une nouvelle année de base pour les comptes nationaux (de 1980 à 1998) et à les mettre en conformité avec le *Système de comptabilité nationale 1993*. Ce programme de réforme a donné des résultats encourageants et devrait être mené à terme avant la fin de 2004. On compte également procéder en 2004 à la révision de l'indice des prix à la consommation en s'appuyant sur les résultats de l'enquête de 2001 sur les dépenses des ménages.

Finances publiques

Les statistiques financières de l'administration centrale sont généralement communiquées au Département Moyen-Orient et Asie centrale avec un décalage de quelques mois. Les données de finances publiques transmises par le Maroc aux fins de publication dans l'Annuaire de statistiques de finances publiques (*Government Finance Statistics Yearbook – GFSY*) ne sont pas à jour (aucune nouvelle donnée n'a été transmise depuis trois ans), et leur couverture se limite au budget de l'administration centrale, à la Caisse marocaine de retraite et à la Caisse nationale de sécurité sociale. Le Maroc ne communique pas au Département des statistiques de données mensuelles ou trimestrielles de l'administration centrale aux fins de publication dans *International Financial Statistics (IFS)* (Statistiques financières internationales — SFI). Une mission d'assistance technique du Département des statistiques organisée en février 1999 et une mission de suivi effectuée en février 2000 ont proposé des moyens de perfectionner l'établissement des données se rapportant à l'administration centrale et aux administrations locales, et elles ont aidé les autorités marocaines à mettre en place des

méthodes de consolidation appropriées aux fins de la présentation des données des administrations publiques. La cour des comptes a réalisé des progrès sensibles quant à l'établissement des données des administrations locales et à leur intégration aux données budgétaires de l'administration centrale. Pour tirer parti de cette nouvelle source précieuse de données de base, il conviendra probablement de définir plus clairement le partage des responsabilités entre les diverses directions de l'administration. S'agissant du *tableau mensuel des dépenses et des recettes du Trésor*, la mission RONC a recommandé d'effectuer certains reclassements (transferts, privatisations) afin de maintenir le Fonds Hassan II dans le champ couvert par le tableau et, pour les besoins de la diffusion, de compléter le tableau par des données plus détaillées sur le financement et de mieux présenter les données publiées. La mission a en général préconisé diverses méthodes pour améliorer la présentation des données et les pratiques de diffusion en vue de répondre aux spécifications de la NSDD en matière de statistiques de finances publiques.

Statistiques monétaires et financières

Les changements apportés en 1998 ont amélioré à plusieurs égards la qualité des statistiques monétaires et les méthodes de diffusion. Afin de perfectionner les moyens de diffusion, Bank Al-Maghrib a inauguré en décembre 2001 un site Internet sur lequel les statistiques monétaires et financières ainsi que d'autres statistiques macroéconomiques sont mises à la disposition du grand public. Cependant, le délai de communication des données de la banque centrale (35 à 37 jours) reste plus long que celui prescrit par la NSDD (deux semaines). Les autorités ont indiqué que ce décalage était en partie attribuable à la mise en place, en janvier 2000, d'un nouveau système de comptabilité bancaire plus conforme aux normes internationales. Bank-Maghrib a également entrepris de réviser son propre plan comptable. Par ailleurs, à l'époque de la mission RONC (janvier 2002), le degré de détail de la ventilation des données sur les actifs financiers et les passifs par secteur institutionnel résident était insuffisant, ce qui a nui à la précision de divers agrégats, y compris les indicateurs du crédit.

Balance des paiements

La mission RONC a observé qu'en règle générale, les statistiques de la balance des paiements du Maroc sont conformes aux concepts et définitions retenus dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Un complément de travaux sera toutefois nécessaire pour mettre en œuvre certaines recommandations ayant trait au champ d'application, à la classification et aux méthodes de comptabilisation. La mission a également recommandé la réalisation d'enquêtes trimestrielles auprès des entreprises et d'autres organismes de manière à améliorer le champ d'application, la classification et la valorisation des transactions de la balance des paiements, notamment pour les biens importés ou exportés pour transformation, les services de transport et les opérations financières, pour lesquels des lacunes importantes ont été constatées. La couverture des statistiques de la balance des paiements sera sensiblement améliorée lorsque les données sur les opérations des zones de libre-échange et des banques étrangères situées au Maroc auront été intégrées comme prévu. L'Office des Changes (OC) n'est toutefois pas clairement habilité par la loi à

établir et à diffuser les statistiques sur la balance des paiements; il doit s'appuyer exclusivement, pour le moment, sur les données des douanes et du contrôle des changes. Or, ces données sont de moins en moins disponibles et trop limitées à mesure que progressent les efforts de libéralisation et que la participation des investisseurs étrangers dans l'économie marocaine s'accroît. L'OC a entamé des démarches législatives qui lui permettraient de recueillir des données directement auprès des agents économiques et d'établir, entre autres, des statistiques sur la dette extérieure privée et la position extérieure globale. À cet égard, les mesures prises récemment pour exclure les effets des variations du taux de change de l'évaluation des opérations sur les avoirs de réserve devraient se poursuivre, et les opérations sur actifs et passifs en devises des banques intermédiaires avec leurs correspondants bancaires devraient être exclues des opérations sur avoirs de réserve.

Les données du Maroc sur le secteur extérieur respectent ou dépassent les normes recommandées par le SGDD, sauf en ce qui concerne la publication semestrielle du calendrier du service de la dette extérieure et la publication trimestrielle des statistiques de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La publication trimestrielle des statistiques de la balance des paiements répond aux critères de la NSDD, mais le délai de diffusion dépasse quelque peu la limite prescrite de trois mois. Pour respecter les critères de la NSDD, le Maroc devra également publier des statistiques mensuelles sur les réserves internationales et les devises. Le formulaire type sur les réserves internationales et les liquidités en devises devrait être utilisé et diffusé.

Maroc — Principaux indicateurs statistiques

(au 25 mars 2004)

	Taux de change	Réserves internationales	Monnaie banque centrale	Bilan de la banque centrale	Masse monétaire au sens large	Taux d'intérêt	Indice des prix à la consommation	Exportations ou importations	Solde des transactions courantes	Solde budgétaire global	PIB ou PNB	Dettes publiques extérieures
Date de l'observation la plus récente	29/2/04	31/12/03	31/1/04	31/1/04	31/1/04	29/2/04	30/11/03	31/12/03	30/10/03	30/11/03	2003	30/09/03
Date de réception des données	3/3/04	2/1/04	3/3/04	3/3/04	3/3/04	3/3/04	15/1/04	15/1/04	15/1/04	15/1/04	23/3/04	20/10/03
Fréquence des données	M	H	M	M	M	M	M	M	T	M	A	Semi-annuelle
Fréquence de la communication des données	M	H	M	M	M	M	M	M	T	M	A	Semi-annuelle
Source des données	Banque centrale	Banque centrale	Banque centrale	Banque centrale	Banque centrale	Publications de la Banque centrale	Direction des statistiques	Ministère des finances/Office des changes	Ministère des finances/Office des changes	Ministère des finances/Direction du Trésor	Direction des statistiques	Ministère des finances/Direction du Trésor
Mode de communication	Internet/télécopie/courrier	Internet/télécopie/courrier	Internet/télécopie/courrier	Internet/télécopie/courrier	Internet/télécopie/courrier	Internet	Internet/télécopie/courrier	Internet/télécopie/courrier	Télécopie/courrier	Internet	Mission/publications officielles	Mission
Confidentialité	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction
Fréquence de la publication	H	M	M	M	M	M	M	M	T	M	A	A

H = hebdomadaire; M = mensuelle; T = trimestrielle; A = annuelle.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC (NIP) n° 04/52
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

**Le FMI conclut les consultations de 2004
au titre de l'article IV avec le Maroc**

Le 5 mai 2004, le Conseil d'administration a conclu les consultations au titre de l'article IV avec le Maroc¹.

Informations générales

La situation macroéconomique du Maroc a été stable au cours des dix dernières années. Grâce au régime de parité fixe et à une politique monétaire prudente, l'inflation est demeurée faible. Le compte extérieur courant a été excédentaire depuis 2001, et les réserves de change ont continué à augmenter. Toutefois, les résultats budgétaires se sont détériorés ces dernières années, surtout en raison des moins-values fiscales et des dépenses salariales. Néanmoins, le ratio de la dette publique au PIB a sensiblement baissé eu égard à l'abondance des recettes de privatisation.

La croissance a été insuffisante pour faire reculer la pauvreté et le chômage. De surcroît, elle reste instable en raison de la dépendance du secteur agricole envers la pluviométrie, et des sécheresses récurrentes ont contribué à accentuer la pauvreté dans les zones rurales. Bien que l'expansion du secteur non agricole soit moins tributaire de l'activité agricole et ait montré des signes de reprise, elle est demeurée trop faible pour enrayer le chômage.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP fait le point des débats tenus le 5 mai 2004 par le Conseil d'administration sur le rapport de la mission.

Les réformes structurelles ont pris de l'ampleur ces dernières années, et des efforts sont consentis pour améliorer la situation sociale. De grandes sociétés d'État ont été privatisées, et les entreprises publiques qui subsistent sont restructurées ou préparées en vue de leur privatisation. La libéralisation des échanges s'est poursuivie selon le calendrier établi dans l'Accord d'association avec l'Union européenne, le principal partenaire commercial du Maroc, et de nouveaux accords commerciaux ont été signés avec les États-Unis, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie. En outre, les tarifs NPF ont été réduits pour éviter le détournement des échanges. Un nouveau code du travail a été approuvé, qui devrait améliorer les relations entre les partenaires sociaux et stimuler l'investissement. Par ailleurs, des mesures importantes ont été prises pour assainir le système financier. Des initiatives ont été lancées pour combattre la pauvreté et améliorer la situation sociale, notamment le développement d'infrastructures rurales, la construction de logements sociaux pour personnes à faible revenu, et l'adoption d'un code de la famille consolidant les droits des femmes. L'impact de ces réformes devrait se matérialiser à moyen terme.

La stabilité macroéconomique s'est confirmée en 2003. Le taux de croissance a grimpé à 5,5 % sous l'effet d'une production céréalière exceptionnelle, tandis que la progression du secteur non agricole a montré des signes de redressement. L'inflation a été inférieure à 2 % et la position extérieure s'est consolidée. Les réserves de change ont atteint l'équivalent de 10 mois d'importation de biens et services, couvrant intégralement la dette extérieure publique et garantie par l'État. En revanche, après une embellie en 2002, le déficit budgétaire (hormis les recettes de privatisation et y compris les dépenses du Fonds Hassan II) est passé de 4,7 % à 5,5 % du PIB en 2003. Cette détérioration tient à un accroissement de la masse salariale due à des hausses de salaires et des promotions accordées aux enseignants, à l'accroissement des dépenses de sécurité après les attentats de Casablanca survenus en mai 2003, et à des moins-values fiscales découlant de la libéralisation des échanges et de la baisse des tarifs sur certains produits d'importation. Néanmoins, l'afflux de devises provenant de la privatisation du monopole du tabac en 2003 a entraîné un net recul du ratio de la dette publique au PIB.

Selon les projections, la situation macroéconomique devrait rester largement inchangée en 2004. Dans l'hypothèse d'une production agricole normale, la croissance globale du PIB chutera à 3 %. La position extérieure devrait conserver sa vigueur, les réserves de change atteignant l'équivalent de 10 mois d'importations et l'excédent du compte courant s'établissant à 2,3 % du PIB. L'inflation devrait se maintenir à un niveau modéré. Le déficit budgétaire devrait s'établir à 5,4% du PIB, niveau pratiquement inchangé par rapport à 2003, mais sensiblement inférieur à celui envisagé dans la Loi de finances (6,8 % du PIB). Compte tenu des recettes escomptées au titre des privatisations et, en particulier, de la cession d'un autre bloc d'actions de l'État dans Maroc Telecom, le ratio de la dette au PIB devrait encore baisser en 2004.

Évaluation par le conseil d'administration

Les administrateurs félicitent les autorités marocaines d'avoir préservé la stabilité macroéconomique et accéléré les réformes structurelles en 2003. L'inflation est

demeurée faible, la production non agricole s'est intensifiée, et les réserves officielles de change ont entièrement couvert l'encours de la dette extérieure publique et garantie par l'État. Malgré la hausse du déficit budgétaire, le ratio de la dette au PIB a continué à baisser et les réformes structurelles ont progressé sur plusieurs fronts. Ces résultats ont contribué à rehausser la confiance des marchés envers l'économie marocaine.

Les administrateurs soulignent que le principal défi pour le Maroc consiste à réaliser durablement des taux de croissance économique élevés pour faire reculer le chômage et la pauvreté. Ils notent qu'une expansion plus rapide du secteur non agricole sera essentielle pour atténuer l'instabilité de la croissance globale. Afin de stimuler l'essor du pays dans le contexte d'une intégration croissante à l'économie mondiale, les administrateurs insistent sur l'importance d'appliquer des politiques macroéconomiques judicieuses et d'accélérer les réformes structurelles pour promouvoir l'investissement privé et accroître la productivité de l'économie. Ils félicitent les autorités des mesures prises actuellement pour aider les populations à faible revenu, et affirment que les efforts visant à préserver la cohésion sociale contribuent de manière essentielle à la pérennité des réformes structurelles.

Les administrateurs considèrent que l'assainissement des finances publiques est un volet essentiel de la stratégie axée sur un taux de croissance élevé à moyen terme, et ils saluent l'intention des autorités de réduire le déficit à moyen terme. Plusieurs administrateurs souhaitent que le processus de rééquilibrage budgétaire soit lancé rapidement afin de créer la marge de manoeuvre nécessaire pour absorber des chocs éventuels et pour parer à des anticipations de hausses d'impôts et de taux d'intérêt susceptibles de compromettre la croissance. Une telle stratégie permettrait par ailleurs une réduction un peu plus ambitieuse du ratio de la dette au PIB. En revanche, d'autres administrateurs estiment qu'il n'est peut-être pas nécessaire de concentrer les efforts de rééquilibrage budgétaire en début de période s'il existe une volonté manifeste et clairement exprimée de procéder à l'ajustement. Dans ce contexte, les administrateurs saluent l'intention des autorités de commencer à consolider la position budgétaire en 2004. Ils constatent que la hausse du déficit budgétaire en 2003 tenait en partie à un manque à percevoir au titre des droits d'importation, ainsi qu'à une hausse de la masse salariale et des dépenses de sécurité. Par conséquent, ils se réjouissent que le gel des nouveaux recrutements nets soit maintenu et que la Loi de finances 2004 prévoit un programme de retraite anticipée pour réduire les effectifs de la fonction publique. Les administrateurs engagent vivement les autorités à intensifier le recouvrement de l'impôt et à appliquer en 2004 la réforme envisagée du système de subventions alimentaires, tout en veillant à la mise en place des dispositifs de protection sociale appropriés.

Les administrateurs soulignent l'importance des réformes budgétaires pour une réduction soutenue du déficit budgétaire et du ratio de la dette au PIB à moyen terme. En particulier, ils engagent les autorités à poursuivre leurs projets de réforme de l'administration publique et de la fonction publique pour réduire durablement la masse salariale et rationaliser les dépenses dans le cadre de leurs efforts actuels de responsabilisation accrue de la gestion publique. Certains administrateurs appuient l'intention des services du FMI d'inclure les dépenses du Fonds Hassan II — qui sont

exclues du budget de l'État — dans le solde budgétaire global, en raison de leur impact direct sur l'activité économique et de leurs répercussions sur les dépenses d'investissement de l'administration centrale. Par ailleurs, les administrateurs saluent l'intention des autorités d'élaborer politique fiscale élargie et une réforme de l'administration fiscale visant à accroître l'efficacité du système, à réduire les exonérations et à compenser les pertes de recettes dues à la libéralisation des échanges en cours. Selon les administrateurs, la demande des autorités concernant l'établissement d'un rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en matière de finances publiques est une démarche très positive.

Les administrateurs reconnaissent que le cadre actuel de la politique monétaire a bien servi le Maroc. Ils constatent que l'ancrage nominal du dirham à un panier de monnaies a contribué à maintenir l'inflation à un niveau faible et qu'il n'y a aucun signe de désalignement du taux de change. Néanmoins, les administrateurs saluent de manière générale l'intention des autorités d'examiner le bien-fondé et les modalités opérationnelles d'autres régimes de change avant de poursuivre la libéralisation du compte de capital. À cet égard, plusieurs administrateurs soulignent que l'assainissement des finances publiques et le renforcement du secteur financier sont plus prioritaires en ce moment et constitueront, de toute manière, des conditions préalables à l'adoption éventuelle d'un régime de change plus flexible à mesure que l'économie marocaine s'intégrera dans les marchés internationaux des capitaux et des biens et services.

Les administrateurs approuvent les réformes structurelles prioritaires qui ont été définies par les autorités et qui s'ajouteront aux réformes budgétaires pour stimuler l'activité du secteur privé et accroître la productivité et la compétitivité de l'économie. Les administrateurs saluent la décision des autorités d'abaisser les tarifs à l'importation dans un cadre multilatéral pour réduire au minimum le détournement des échanges, et ils les encouragent vivement à poursuivre la libéralisation et la simplification du régime de commerce extérieur. Ils notent que les accords commerciaux avec les partenaires régionaux, l'Union européenne et les États-Unis constituent des progrès importants vers une intégration accrue dans l'économie mondiale, qui permettront d'attirer des investissements étrangers et d'améliorer l'efficacité et la compétitivité de l'économie.

Les administrateurs se réjouissent de l'importance accordée par les autorités au renforcement du secteur financier et des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF). En particulier, ils appuient l'intention des autorités de restructurer les banques publiques en difficulté et de renforcer les institutions financières non bancaires. Les administrateurs se félicitent par ailleurs du projet d'adoption d'une nouvelle loi sur la banque centrale et d'une législation bancaire en 2004, ce qui permettra non seulement de poursuivre la modernisation du système financier et du cadre de la politique monétaire, mais également de renforcer l'indépendance de la banque centrale. Ils saluent l'adoption de la loi antiterroriste et des directives de la banque centrale sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. Ils recommandent d'achever rapidement

l'élaboration du projet de loi contre le blanchiment des capitaux, qui est conforme aux normes internationales.

Afin de promouvoir l'activité du secteur privé, les administrateurs soulignent la nécessité d'améliorer le climat des affaires — et, en particulier, de simplifier les procédures administratives, de renforcer le système judiciaire et d'appliquer les dispositions du nouveau code du travail. Ils recommandent de consolider la gouvernance et la transparence et de continuer à désengager l'État des secteurs relevant de l'initiative privée. Les administrateurs sont encouragés par les efforts d'amélioration de la viabilité financière des entreprises publiques, qui faciliteront l'exécution du programme de privatisation en cours. Ils se réjouissent des mesures prises récemment pour redresser la situation financière des fonds de pension, et recommandent vivement l'élaboration d'un plan global pour assainir la situation financière du régime de retraite.

Les administrateurs félicitent les autorités des mesures prises pour améliorer le dispositif statistique. Ils les encouragent à redoubler d'efforts pour souscrire rapidement à la norme spéciale de diffusion des données.

Les Notes d'information au public (NIP) sont diffusées : i) à la demande du pays membre, après la conclusion des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI. L'objectif est de renforcer la surveillance des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de l'évaluation de ces politiques économiques par le FMI; et ii) à la suite des discussions de politique générale qui ont lieu au Conseil d'administration du FMI, sur décision de celui-ci.

Maroc — Principaux indicateurs économiques et financiers, 1999–2004

	1999	2000	2001	2002	Est 2003	Proj 2004
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)						
Production et revenu						
PIB nominal	0,5	2,5	8,2	3,8	7,0	4,5
PIB réel	-0,1	1,0	6,3	3,2	5,5	3,0
PIB réel non agricole	3,2	3,6	3,6	2,8	3,1	3,8
Déflateur PIB	0,5	1,5	1,8	0,6	1,4	1,5
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	0,7	1,9	0,6	2,8	1,2	2,0
(En milliards de dollars EU, sauf indication contraire)						
Secteur extérieur						
Exportations de biens, f.à.b.	7,5	7,4	7,1	7,8	8,7	10,2
Importations de biens, f.à.b.	10,0	10,7	10,2	10,9	13,1	15,4
Services, net	0,1	0,3	1,1	1,2	1,7	1,9
Transferts, net	2,1	2,4	3,5	3,2	4,0	4,4
Compte courant (en % du PIB)	-0,5	-1,4	4,8	4,1	3,1	2,3
Solde global (déficit -)	1,6	-0,4	3,8	0,6	1,8	1,3
(En pourcentage du PIB)						
Administration centrale						
Recettes, hors dons et privatisations	26,9	26,2	24,9	24,7	24,1	24,0
Dépenses totales (y compris <i>Fonds Hassan II</i>)	31,4	32,4	31,1	29,9	30,1	29,7
Solde global 1/	-4,5	-6,4	-5,8	-4,7	-5,5	-5,4
Recettes privatisations et GSM	3,2	0,0	6,1	0,2	2,8	2,7
Solde global, privatisations comprises	-1,3	-6,4	0,3	-4,5	-2,7	-2,7
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)						
Monnaie et crédit						
Monnaie au sens large	10,3	8,4	14,2	6,3	8,6	8,3
Taux d'intérêt (taux moyen du marché, en %)	5,6	5,4	4,6	3,0	2,5	...
Réserves officielles						
Réserves officielles brutes (en milliards de \$ EU, fin de période)	5,7	4,8	8,4	10,1	13,6	15,2
En mois d'importations de biens et services, c.a.f.	5,7	4,6	8,2	9,1	10,3	9,8
Dette (à court, moyen et long terme)						
Dette extérieure totale (en milliards de \$ EU)	19,8	18,0	15,9	15,8	16,4	16,2
Dette extérieure totale (en % du PIB)	56,1	53,9	46,9	43,7	36,2	31,7
Dette publique intérieure (en % du PIB)	45,6	47,3	45,9	48,2	49,7	51,4
Dette publique totale (en % du PIB)	81,3	81,5	74,8	71,5	68,2	67,6
Pour mémoire :						
PIB aux prix courants (en milliards de Dh)	345,6	354,2	383,2	397,8	425,6	444,9
Taux de change : dirham/\$ EU (moyenne période)	9,80	10,63	11,30	11,02	9,54	...
Taux de change effectif réel (appréciation +)	1,0	2,8	-4,1	-1,1	-1,0	...
Termes de l'échange (détérioration -)	-3,4	-11,1	-1,6	4,9	-0,2	...

Sources : données communiquées par les autorités marocaines; y compris les projections des services du FMI.

1/ Sur la base des engagements, y compris le *Fonds Hassan II*.

Déclaration de M. Daïri, Administrateur suppléant pour le Maroc 5 mai 2004

Introduction

Le Maroc poursuit à grands pas la modernisation de ses systèmes politiques et sociaux et le renforcement des assises d'une croissance plus rapide impulsée par le secteur privé. Le gouvernement de coalition formé en novembre 2002 à l'issue des élections générales a démontré sa ferme détermination à promouvoir la stabilité macroéconomique, et il a intensifié les réformes malgré la conjoncture difficile. Les attentats terroristes de mai 2003 ont accentué la conscience des enjeux et des risques, renforcé le consensus politique en faveur des réformes sociopolitiques et de la lutte anti-pauvreté, et raffermi la détermination des autorités à poursuivre leur programme de stabilisation et de réformes structurelles.

Les élections locales tenues en septembre 2003 ont été jugées équitables et transparentes par des observateurs indépendants et ont permis de renforcer la coalition gouvernementale. La révision en profondeur du Code du statut personnel pour garantir l'égalité juridique des hommes et des femmes et accroître la protection des enfants a été approuvée à l'unanimité, et de nouvelles institutions ont été créées pour mieux protéger les droits de l'homme et l'État de droit. En outre, le parlement a adopté à l'unanimité une loi antiterroriste. Le monopole de l'État sur le secteur audiovisuel a été supprimé. L'adoption d'un nouveau code du travail après des années de négociations entre les partenaires sociaux devrait rehausser la flexibilité du marché du travail, la confiance des investisseurs et la protection des droits des travailleurs. En 2003 en effet, le nombre de conflits de travail a diminué de façon spectaculaire. Par ailleurs, le programme de logements sociaux a été renforcé afin de réhabiliter les bidonvilles, où règne une pauvreté extrême. Le tremblement de terre qui a frappé la ville de Al-Huceïma en février 2004 a focalisé l'attention des pouvoirs publics sur l'amélioration des normes du bâtiment, le contrôle judiciaire des chantiers de construction et la nécessité d'une infrastructure sociale et physique dans les régions éloignées et pauvres.

En raison de la stabilité politique et de la crédibilité économique à long terme du Maroc, les attentats terroristes n'ont pas entamé la confiance des investisseurs. La privatisation du monopole du tabac s'est achevée comme prévu en juillet 2003, le prix de vente dépassant largement le niveau escompté. L'activité et les recettes touristiques n'ont pas diminué. Une émission d'euro-obligations de 400 millions d'euros a été couronnée de succès, avec une faible marge initiale de 215 points de base qui a ensuite chuté à 160 points de base, et a permis d'amortir une dette publique coûteuse. En outre, la cotation souveraine du Maroc s'est améliorée, atteignant pratiquement la catégorie investissement. Après plusieurs années de déclin, le marché boursier a enregistré une reprise vigoureuse, l'indice et la capitalisation du marché progressant d'un tiers et le volume des transactions de plus de 100 %.

Évolution et politiques macroéconomiques

En 2003, l'évolution de la situation économique a été encourageante. La croissance du PIB a atteint 5,5 %, grâce à une production céréalière supérieure à la moyenne et à l'essor continu du secteur manufacturier, des BTP et des services. La résistance accrue de l'activité économique aux conditions météorologiques s'est confirmée. Le graphique 1 du rapport des services indique une tendance à la baisse de l'instabilité de la croissance du PIB agricole au cours des cinq dernières années et un recul plus marqué de l'instabilité de la croissance du PIB global. L'inflation a chuté de 2,8 % à 1,2 %, et l'excédent du compte courant s'est maintenu au-dessus de 3 % du PIB, les recettes touristiques demeurant élevées et les envois de fonds des travailleurs poursuivant leur hausse. Les réserves officielles ont atteint l'équivalent de plus de dix mois d'importations, couvrant entièrement la dette publique extérieure.

D'après les estimations initiales, la croissance sera modérée (3 %) en 2004 en raison du rétablissement de la production céréalière à un niveau plus normal et de la vigueur accrue de la croissance du PIB non agricole. Bien que les conditions météorologiques soient jusqu'ici beaucoup plus favorables que prévu, les autorités n'ont pas révisé leur projection de croissance. On prévoit que l'inflation se situera à un niveau égal ou inférieur à 2 %, que le compte courant enregistrera un excédent considérable et que la position de réserve continuera à se renforcer.

L'exécution du budget 2003 a été plus rigoureuse que prévu en raison non seulement de la nécessité de réorienter les ressources vers la sécurité et les principaux secteurs sociaux, mais aussi du report de l'incidence budgétaire des promotions du personnel de 2002 à 2003. En outre, les manques à percevoir attribuables aux réductions de tarifs douaniers — notamment dans le cadre de l'Accord d'association avec l'Union européenne (AAUE) — et aux réductions de tarifs NPF visant à limiter le détournement des échanges, ont dépassé les prévisions. En conséquence, le déficit global a diminué d'un point de pourcentage par rapport à l'objectif budgétaire, hormis le produit des privatisations et les dépenses du Fonds Hassan II, mais il s'est accru de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2002. Toutefois, le produit des privatisations représentant 2,8 % du PIB, et malgré le financement extérieur négatif, le financement intérieur a baissé de 2,2 points de pourcentage du PIB. La dette publique a continué à diminuer, passant de 71,5 % à 68,2 % du PIB.

En 2004, le déficit budgétaire, à l'exclusion du produit des privatisations et des dépenses du Fonds Hassan II, devrait diminuer de 0,5 point de pourcentage du PIB en raison surtout de la baisse des dépenses consacrées aux salaires et subventions. Les recettes fiscales devraient augmenter malgré la réduction des tarifs douaniers dans le cadre de l'AAUE. La Loi de finances de 2004 intègre non seulement l'impact annualisé des dépenses de sécurité effectuées l'année dernière, mais aussi le coût de la hausse des cotisations patronales au régime de retraite public et du recensement de 2004, dont l'impact total est de 0,3 % du PIB. En tenant compte des dépenses du Fonds Hassan II, le déficit ne diminuera que de façon marginale en passant de 5,5 % à 5,4 % du PIB. Les autorités estiment que les dépenses du Fonds Hassan II, qui visent à financer les projets sociaux et d'infrastructures ainsi que les investissements privés, ne devraient pas être comptabilisées dans le solde budgétaire global.

Elles ne ménageront cependant aucun effort pour rationaliser le recouvrement des recettes et le contrôle des dépenses afin d'améliorer les résultats budgétaires comme elles l'ont fait ces dernières années.

La politique monétaire a été judicieusement calibrée pour maintenir un taux d'inflation faible dans un contexte de forte liquidité intérieure attribuable au volume élevé des recettes de privatisation et des envois de fonds des travailleurs. La Bank Al Maghrib (BAM) a maîtrisé le surcroît de liquidités provenant de la vente de la Régie des tabacs, en relevant aussi bien le niveau que la rémunération des réserves obligatoires. La liquidité supplémentaire a été résorbée, notamment par la création d'un nouvel instrument d'échange de devises.

L'orientation prudente de la politique économique, y compris la stérilisation de la moitié des recettes de privatisation, a permis de ramener le taux d'inflation à 1,2 %. Pour renforcer le cadrage monétaire et assouplir la politique monétaire, la BAM a créé au début de 2004 une facilité de dépôts permanente fonctionnant 24 heures sur 24, ainsi qu'un système d'adjudication hebdomadaire des dépôts sur sept jours à taux variable. La nouvelle loi sur la banque centrale, dont l'examen est en cours au Parlement, renforcera considérablement les instruments de politique monétaire en place en permettant à la BAM d'émettre ses propres effets.

L'arrimage de la monnaie nationale à un panier de monnaies a été bénéfique à l'économie marocaine en servant d'ancrage nominal pour la stabilité macroéconomique. Les autorités sont satisfaites du résultat de la restructuration du panier de monnaies, survenue en 2001. Conjuguée à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar EU et à la faiblesse de l'inflation, cette mesure a contribué à annuler pour l'essentiel l'appréciation initiale du dirham en termes effectifs réels. En conséquence, comme l'indique le rapport des services, rien ne permet de conclure au désalignement du taux de change.

Les autorités sont soucieuses de maintenir un régime de change propice à la réalisation de leurs objectifs de croissance. Elles estiment que toutes les options doivent être examinées attentivement, et que leur impact et leurs conditions préalables doivent être évaluées, en mettant l'accent sur la structure et les caractéristiques de l'économie marocaine. Il importe en outre d'harmoniser le régime de change, les politiques et instruments macroéconomiques, le niveau de développement du secteur financier et le degré d'ouverture de l'économie. Les autorités espèrent que les services du FMI produiront une étude sur les possibilités et les enjeux dans ce domaine.

Viabilité de la dette et défis budgétaires à moyen terme

La prudence de la politique budgétaire et le renforcement de la gestion de la dette ont permis d'impulser un vigoureux mouvement à la baisse de la dette publique. Malgré des chocs graves comme «la sécheresse du siècle» survenue en 1995, le recul du ratio de la dette au PIB n'a été inversé que de façon temporaire et modérée. Entre 2000 et 2003, la dette totale de l'administration centrale a affiché une baisse cumulée de 13,3 % du PIB, dont 9,1 % du PIB attribuable au produit des privatisations. En tenant compte de l'élimination des arriérés intérieurs accumulés à fin 2000 à cause du recouvrement tardif du produit de la vente partielle de Maroc Télécom, la diminution de la dette publique globale sur les trois années a

dépassé 16 % du PIB, soit plus du double des recettes de privatisation. Les autorités sont convaincues de pouvoir réaliser leur scénario à moyen terme qui prévoit une baisse supplémentaire du ratio d'endettement. Elles profiteront néanmoins du redressement du PIB pour réduire encore ce ratio et améliorer la dynamique de la dette.

D'après le cadre de viabilité de la dette du secteur public, la dette publique du Maroc se compare favorablement à celle des pays émergents et elle est comparable à celle des pays industrialisés. La comparaison avec les pays émergents est encore plus favorable en ce qui concerne la viabilité de la dette extérieure, situation qui tient surtout à la prudence de la politique d'emprunt et à la gestion active de la dette. Divers tests de résistance situent la dette publique dans la marge de viabilité, sauf quand on utilise deux écarts type pour la croissance du PIB en 2005-06, ce qui fait baisser le PIB de 7 % par an sur deux ans. L'écart type est élevé (5,8 %), notamment à cause de l'instabilité de la production agricole qui est également tributaire des aléas de la météorologie. Toutefois, si l'on en juge par l'expérience antérieure, il est extrêmement peu probable qu'un tel ralentissement sensible de la croissance du PIB survienne sur deux années consécutives. Le graphique 1 révèle aussi que l'instabilité du PIB réel a considérablement diminué au cours des cinq dernières années. De surcroît, cette instabilité étant essentiellement liée à la production agricole, qui est exonérée d'impôts, un recul du PIB dû à la baisse de la production agricole devrait entraîner la hausse du ratio des recettes au PIB total au lieu de rester stable ou de diminuer, comme l'indique le tableau 6 du document SM/04/121.

Cela dit, le redressement de la situation budgétaire est une condition préalable à l'accélération de la croissance et à la création d'emplois, ainsi qu'au développement des services sociaux et des infrastructures. Les autorités sont conscientes du poids des salaires et de la rigidité budgétaire qui en résulte. Les augmentations récentes de la masse salariale s'inscrivaient dans le cadre du dialogue social qui a été négocié en 1996 et qui a permis d'assurer la paix sociale pendant le processus de transition politique et de créer un environnement propice à une entente sur des questions essentielles comme l'adoption du code du travail et le consensus sur la sécurité sociale et la réforme du régime de retraite. Les autorités ont la ferme intention de réduire la masse salariale dans le cadre d'un vaste programme de réformes appuyé par la Banque mondiale. Des mesures initiales ont été prises pour stabiliser les effectifs de la fonction publique, lancer un programme de retraite anticipée — qui touchera quelque 60 000 employés —, accroître la sélectivité en matière de recrutement et promouvoir la mobilité du personnel.

Il sera par ailleurs essentiel de rehausser l'efficacité du régime fiscal pour améliorer la position budgétaire à moyen terme. La prolifération des exonérations fiscales a rétréci l'assiette fiscale et empêché la réduction tant nécessaire des taux d'imposition. L'élimination des tarifs douaniers, notamment dans le cadre de l'AAUE, devrait en outre amputer sensiblement les recettes fiscales, cette mesure étant axée sur des produits fortement protégés au moment où les recettes des privatisations commenceront à diminuer. Toutefois, la libéralisation des échanges pourrait aussi entraîner une amélioration des recettes en stimulant la croissance et les possibilités commerciales et, si elle est appuyée par un renforcement de l'administration fiscale, elle pourrait intégrer une partie du secteur informel dans le système

fiscal. L'amélioration de l'administration et de la politique fiscales, ainsi que la rationalisation et la réduction des exonérations, pourraient contribuer de façon essentielle à relever ces défis, et les autorités se réjouissent à l'avance de la prochaine mission d'assistance technique du Département des finances publiques dans ce domaine.

Un défi majeur à relever pour garantir la viabilité des finances publiques et le développement du secteur financier consiste à assurer l'équilibre à long terme du régime de retraite. Une évaluation des régimes de retraite a été réalisée avec l'assistance de la Banque mondiale, et des options de réhabilitation sont actuellement envisagées. Dans le même temps, après le doublement des cotisations patronales au régime de retraite des forces armées (de 7 % à 14 %) en 2003, la décision récente d'accroître les cotisations des employeurs et des employés au principal régime de retraite de l'État (CMR) de 6 points de pourcentage au total sur trois ans revêt une grande importance. Les régimes de retraite internes des principales entreprises publiques ont fait l'objet d'un audit ; leurs avoirs et engagements, y compris les ressources nécessaires à leur financement intégral, ont été externalisés. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour améliorer la position financière d'un régime de pension géré par le secteur privé, à savoir la Caisse interprofessionnelle marocaine des retraites (CIMR).

Réformes structurelles

Dans le secteur financier, la plupart des recommandations des rapports d'évaluation de la stabilité du secteur financier et du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), qui ont été publiés, ont été appliquées comme l'indiquent le paragraphe 19 et l'encadré 3 du rapport des services. Le Parlement examine actuellement les principales réformes de la banque centrale ainsi que les lois bancaires qui émanent de ces recommandations. Plusieurs réformes du marché des capitaux ont été approuvées, y compris une nouvelle loi concernant les offres publiques sur le marché boursier et la réglementation des accords de pension, et l'amendement des lois régissant le marché boursier, le dépositaire central, les fonds communs de placement, et le renforcement de l'indépendance et des pouvoirs de la Commission des valeurs mobilières (CDVM) en matière de supervision. La restructuration du secteur financier public visera toujours à redresser sa situation financière, à éclaircir son rôle, à améliorer son efficacité et à renforcer son contrôle.

Les autorités s'attachent à renforcer le dispositif juridique et réglementaire de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Une loi antiterroriste réprimant aussi le financement du terrorisme a été adoptée à la fin mai 2003. Des travaux sont en cours sur les questions relatives au blanchiment des capitaux, qui feront l'objet d'une loi distincte. En s'inspirant des recommandations du GAFI, la Bank Al Maghrib a d'ores et déjà adopté, à l'intention de tous les établissements de crédit placés sous son contrôle, une réglementation fixant des normes de base sur le devoir de vigilance envers les clients, la tenue des dossiers, la détection précoce des transactions insolites ou suspectes et le suivi des transactions financières de certaines entreprises.

Les progrès en matière de libéralisation des échanges se sont poursuivis aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral. En plus de respecter les engagements pris dans le cadre de l'OMC, les autorités ont conclu avec l'UE un accord sur le commerce agricole. Elles ont

également avancé vers un accord de libre-échange avec les pays méditerranéens ayant signé des accords d'association avec l'UE (Tunisie, Égypte et Jordanie). En outre, un traité de libre-échange a été signé avec la Turquie, ce qui représente une avancée supplémentaire vers l'intégration de la région méditerranéenne. La conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis est un autre événement important qui ouvrira des débouchés pour les principales exportations marocaines, stimulera la concurrence et multipliera les possibilités d'investissement et les gains d'efficacité dans plusieurs secteurs de l'économie du Maroc. Les autorités espèrent que l'amélioration des relations politiques entre les pays du Maghreb contribuera à libérer le potentiel de coopération commerciale et économique entre les cinq pays de la région (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie). À cet égard, elles invitent le FMI à lancer de nouvelles initiatives pour identifier les possibilités de coopération et d'intégration régionale. Tout en espérant que le cycle de Doha sera conclu rapidement en faveur des pays en développement, les autorités estiment que ces accords régionaux et bilatéraux sont autant d'éléments constitutifs de la libéralisation au plan multilatéral.

L'étude spéciale du FMI sur la structure des échanges au Maroc met en évidence non seulement un effet de création d'échanges émanant de l'AAUE, mais aussi l'absence d'un détournement des échanges au niveau des importations. Cependant, elle repose sur un modèle de gravitation et non sur des données effectives. En effet, les données effectives font état d'une hausse sensible des importations en provenance de l'UE dans les secteurs qui ont bénéficié de l'élimination des tarifs douaniers, alors que les importations des mêmes produits à partir d'autres régions ont stagné, voire diminué, signalant ainsi un détournement des échanges. J'espère que les services examineront les données en profondeur comme prévu afin de concilier les résultats de la simulation et les données effectives. Cela dit, les autorités ont commencé à réduire les tarifs NPF pour éviter le détournement des échanges.

Selon les autorités, l'amélioration de la transparence, de la gouvernance et de l'État de droit est essentielle pour accroître la crédibilité des politiques économiques et les possibilités d'investissement. Les principales réformes en cours comprennent modernisation du système judiciaire, la simplification des procédures d'investissement, la rationalisation du processus de préparation et d'exécution du budget, le contrôle des résultats du secteur des entreprises publiques et l'accélération de la libéralisation du marché. La demande des autorités concernant un RONC en matière de finances publiques est une preuve supplémentaire de leur détermination à promouvoir la transparence. Les autorités s'efforcent par ailleurs de stimuler l'investissement privé en appuyant les PME, en accélérant le développement des infrastructures et la formation professionnelle, et en facilitant l'accès à la propriété foncière. Conjuguées aux autres initiatives de libéralisation du secteur des transports, ces mesures ont sensiblement accru l'attrait du Maroc pour les investisseurs nationaux et étrangers.

Les autorités estiment par ailleurs que l'étude spéciale du FMI est utile pour analyser les tendances et les facteurs qui sous-tendent les envois de fonds des travailleurs au Maroc. Le constat selon lequel ces envois de fonds s'expliquent par l'altruisme et l'attachement au pays natal confirme la position traditionnelle des autorités, à savoir que ces ressources sont viables et ont peu de chances de diminuer ou de tarir. Les résultats de l'étude infirment l'assertion du rapport d'évaluation de la stabilité du secteur financier que ces envois de fonds menacent la viabilité de la position extérieure. Les autorités conviennent avec les services que les

expatriés marocains pourraient contribuer largement aux investissements, surtout en ce qui concerne le développement des PME et le transfert des capitaux, des technologies et des capacités de gestion.

Les autorités attachent une grande importance à l'amélioration de la qualité et de la diffusion des données. Elles ont commencé récemment à publier la position extérieure globale, et elles examinent actuellement les mesures ultimes à prendre pour souscrire entièrement à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Le recensement de 2004 et une enquête sur la consommation et les dépenses permettront de cerner les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population et seront pris en compte dans la formulation des politiques sociales et économiques. En particulier, ces initiatives donneront un aperçu général du développement humain et de la pauvreté et permettront de changer l'année de base de l'indice des prix à la consommation.

Les autorités restent déterminées à appliquer des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles vigoureuses pour accélérer la croissance et la création d'emplois. Elles sont convaincues que la persévérance dans l'application de mesures prudentes et l'accélération des réformes structurelles permettra de libérer l'énorme potentiel de l'économie marocaine. Elles attachent une importance considérable aux conseils et à l'assistance technique du FMI.